

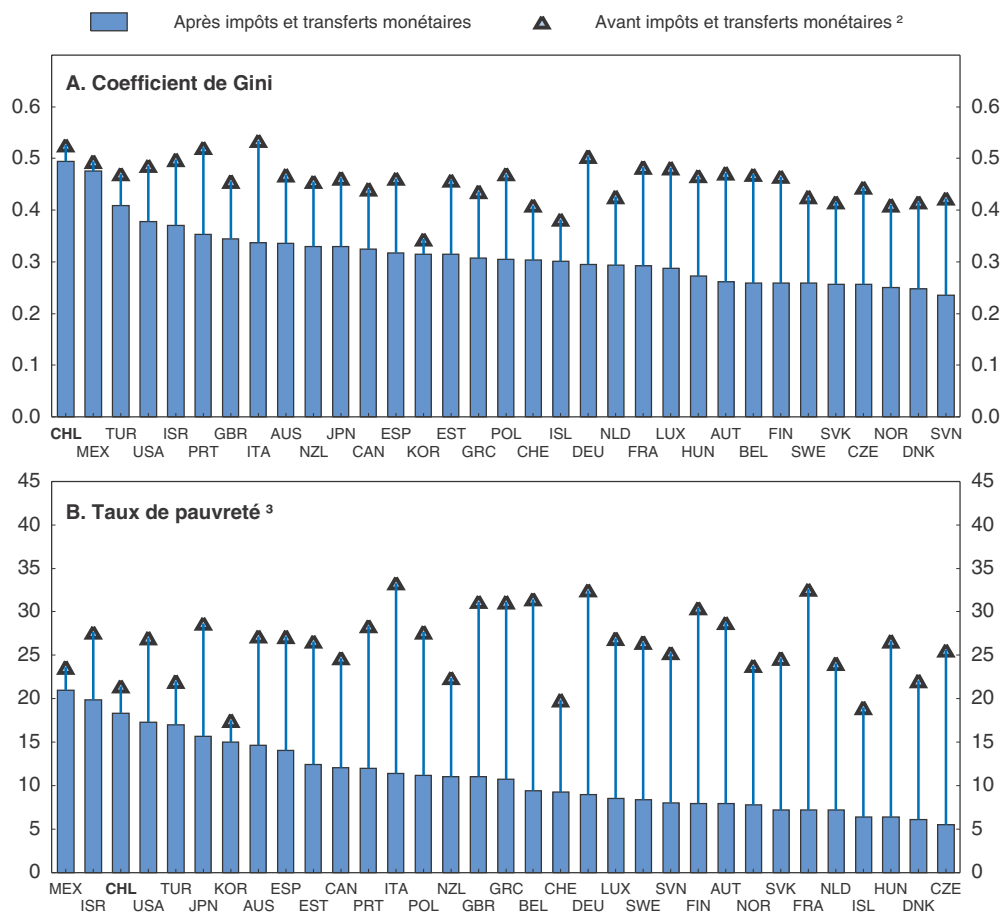
## Évaluation et recommandations

La vigoureuse reprise qui a fait suite à la récession mondiale de 2008-09 puis au séisme et au tsunami dévastateur du début 2010 a perdu un peu de sa force sous l'effet du ralentissement économique international. On prévoit que le PIB augmentera de 6½ pour cent en 2011, pour retomber ensuite à 4 % en 2012. Pour peu que la confiance s'améliore et que l'économie mondiale relève la tête en 2012, la croissance chilienne devrait monter aux alentours de 5 % en 2013. L'écart de revenu du Chili avec les pays les plus avancés de l'OCDE demeure important, principalement du fait du retard de productivité. La pauvreté et les inégalités se situent encore, elles aussi, à des niveaux élevés par rapport aux autres pays de l'OCDE, étant donné notamment la faible capacité redistributive du système de prélèvements et de prestations (graphique 1). Malgré une forte croissance économique, les inégalités se maintiennent à des niveaux élevés depuis 20 ans – nonobstant une légère amélioration ces dernières années – et la mobilité sociale entre les générations est faible. Le principal défi pour le Chili est de maintenir une croissance dynamique tout en veillant à ce que ses retombées positives soient plus également partagées dans la société. Un système éducatif plus performant et une concurrence accrue sur le marché des produits seront nécessaires pour stimuler la productivité et réduire les inégalités. Aux efforts déployés pour renforcer la croissance devraient venir s'ajouter des mesures destinées à améliorer l'emploi des pauvres et à relever leur niveau de vie.

### La demande soutient la croissance, mais on observe des signes de ralentissement


En 2011, la croissance économique a été alimentée par la consommation, un accès facile au crédit et la reconstruction des infrastructures et des logements qui a fait suite aux séismes et au tsunami dévastateurs de 2010. Cependant, les données recueillies récemment et les indices de confiance laissent entrevoir une modération de l'activité économique. Malgré la baisse récente du prix du cuivre, les termes de l'échange demeurent favorables, mais la balance courante est devenue déficitaire car les importations ont connu une hausse rapide tandis que les exportations minières et industrielles se contentaient d'une modeste progression en volume. Le peso s'est fortement apprécié au premier semestre de 2011, mais a commencé à se déprécier dernièrement dans un contexte de baisse des prix du cuivre. La crainte d'une éventuelle surchauffe s'est atténuée à mesure que la croissance et l'inflation globale se stabilisaient (graphique 2). La baisse des prix des produits de base et les hausses répétées du taux directeur au premier semestre de 2011 ont contribué à contenir l'inflation de base pendant la phase d'expansion. Avec le fléchissement des prix des produits de base et une croissance qui semble devoir ralentir, l'inflation devrait se maintenir sans difficulté à l'intérieur de la fourchette fixée par la Banque centrale (3 % +/-1).

Graphique 1. **Inégalité et pauvreté dans les pays de l'OCDE<sup>1</sup>**  
2009 ou dernière année disponible



1. Le revenu des ménages est ajusté par la racine carrée du nombre de personnes du ménage. Estimations provisoires.
2. Seulement avant transferts pour la Grèce, la Hongrie, le Mexique et la Turquie. Pour le Chili, hors subventions pour l'achat d'une maison.
3. Le seuil de pauvreté est défini à 50 pour cent du revenu médian courant.

Source : OCDE, Base de données sur la distribution des revenus.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932563856>

## Lorsque la conjoncture extérieure s'améliorera, le gouvernement devra éliminer le déficit budgétaire structurel

Le gouvernement prévoit un excédent budgétaire de 1.2 % du PIB en 2011, grâce à une croissance économique vigoureuse et au niveau encore élevé – quoique fluctuant – des prix du cuivre, accompagnés de coupes dans les dépenses à hauteur d'environ 0.4 % du PIB en vue de contenir la forte progression de la demande intérieure et les pressions qui se sont fait sentir sur le taux de change plus tôt dans l'année. Malgré cela, une fois corrigés les effets de la reprise conjoncturelle et de la hausse des prix du cuivre et du molybdène, comme le prescrit la règle budgétaire adoptée par le gouvernement, le solde structurel affiche encore un déficit de 1.6 % du PIB, contre 2.1 % en 2010. Le gouvernement entend ramener progressivement le déficit structurel à 1 % du PIB à l'horizon 2014, principalement par la maîtrise des dépenses. Si le coût élevé de la reconstruction (4.2 % du PIB) et la situation extérieure justifient la lenteur de cet assainissement à court terme, il faudra

Tableau 1. Récapitulatif des perspectives économiques, prévisions de l'OCDE

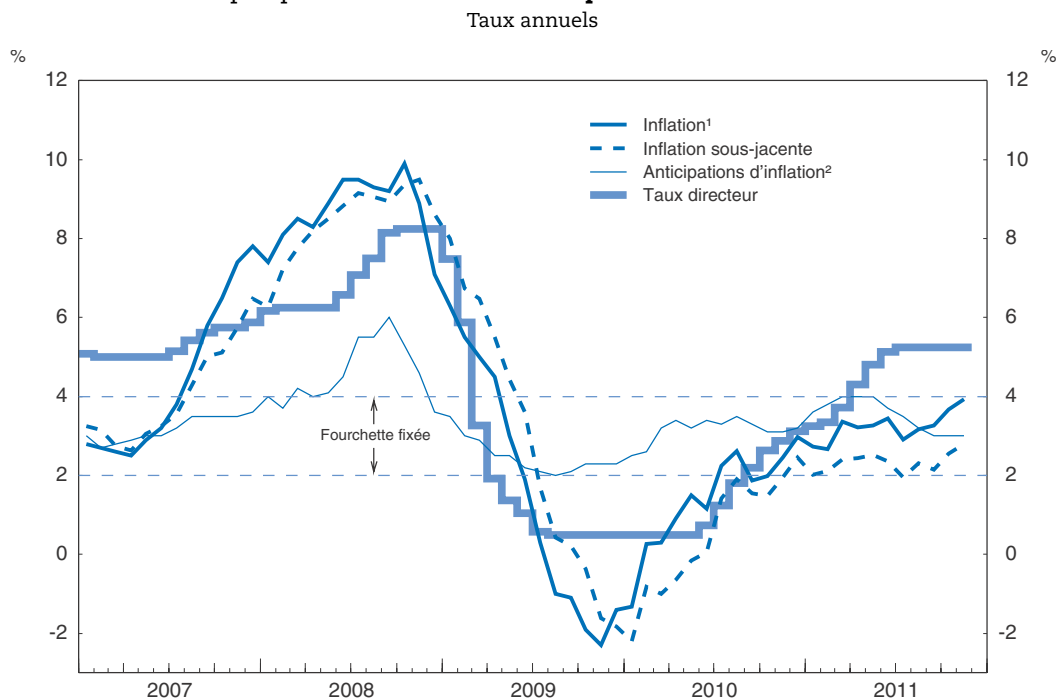
|   | 2008                               | 2009   | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---|------------------------------------|--|------|------|------|------|
|   | Prix courants,<br>en milliards CLP | Pourcentage de variation, en volume (prix de 2003) |      |      |      |      |
| <b>PIB aux prix du marché</b>                             | 89 205.5                           | -1.5   | 5.1  | 6.6  | 4.0  | 4.7  |
| Consommation privée                                       | 52 860.0                           | 0.9  | 10.4 | 9.4  | 6.4  | 7.0  |
| Consommation publique                                     | 10 603.2                           | 7.5  | 3.3  | 3.6  | 2.4  | 2.4  |
| Formation brute de capital fixe                           | 21 946.1                           | -15.9  | 18.8 | 16.3 | 7.7  | 8.8  |
| Demande intérieure finale                                 | 85 409.3                           | -2.9   | 11.5 | 10.5 | 6.3  | 7.0  |
| Formation de stocks <sup>1</sup>                          | 567.2                              | -3.2   | 4.9  | 0.1  | 0.2  | 0.0  |
| Demande intérieure totale                                 | 85 976.4                           | -5.8   | 16.4 | 10.3 | 6.4  | 6.9  |
| Exportations de biens et de services                      | 39 866.3                           | -6.4   | 1.9  | 7.4  | 4.6  | 4.7  |
| Importations de biens et de services                      | 36 637.3                           | -14.6  | 29.5 | 15.2 | 9.5  | 9.1  |
| Solde extérieur <sup>1</sup>                              | 3 229.1                            | 3.2  | -8.5 | -2.1 | -1.5 | -1.5 |
| <i>Pour mémoire</i>                                       |                                    |  |      |      |      |      |
| Déflateur du PIB  | -                                  | 2.7  | 9.5  | 3.3  | 3.4  | 3.6  |
| Déflateur de la consommation privée                       | -                                  | 0.9  | 0.2  | 3.3  | 2.8  | 2.8  |
| Indice des prix à la consommation                         | -                                  | 0.4  | 1.4  | 3.5  | 2.8  | 2.8  |
| Taux de chômage   | -                                  | 10.8   | 8.1  | 7.0  | 7.3  | 7.1  |
| Solde financier de l'administration centrale <sup>2</sup> | -                                  | -4.5   | -0.4 | 1.2  | -0.4 | 0.2  |
| Balance courante <sup>2</sup>                             | -                                  | 1.5  | 2.1  | -1.1 | -2.2 | -2.0 |

1. Contribution aux variations du PIB réel (en pourcentage du PIB réel de l'année précédente) ; montant effectif dans la première colonne.

2. En pourcentage du PIB.

Source : OCDE, Base de données des Perspectives économiques n° 90.


Graphique 2. Inflation et anticipations inflationnistes



1. Indice des prix à la consommation (IPC).

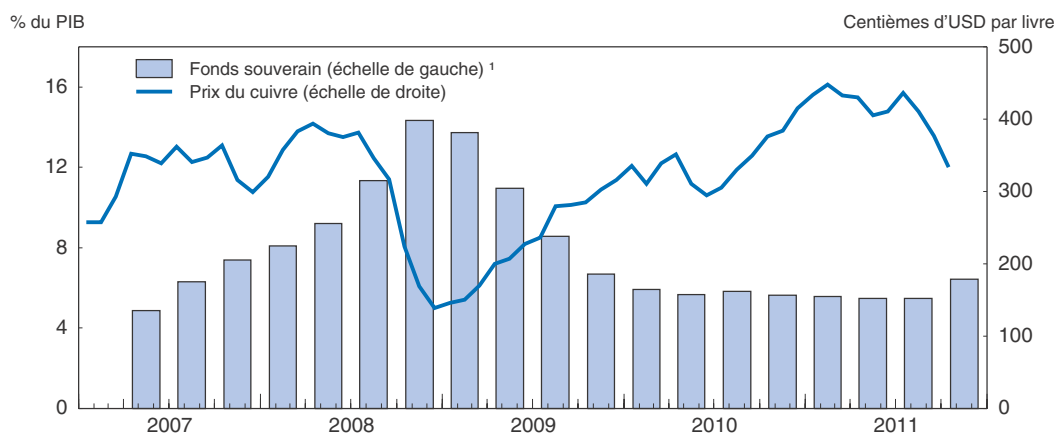
2. Pour onze mois plus tard.

Source : Banque centrale du Chili.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932563875>


toutefois tailler résolument dans le budget pour éliminer le déficit structurel lorsque la reconstruction approchera de son terme et que l'environnement extérieur s'améliorera. Cela permettrait de reconstituer les réserves du fonds de stabilisation, le *Fondo de Estabilización Económica y Social* (FEES), un mécanisme d'assurance très utile contre les chocs de grande ampleur qui a notamment servi à financer un vaste plan de relance lors de la récession récente. Les actifs du fonds recommencent à augmenter, mais à un rythme plutôt lent si l'on considère le niveau historiquement élevé atteint par les prix du cuivre sur les huit premiers mois de 2011 (graphique 3). Ils permettraient toutefois, à supposer que le ralentissement de l'économie soit plus net que prévu, de financer des mesures expansionnistes pour soutenir la demande.

Graphique 3. **Fonds souverain et prix du cuivre**



1. *Fondo de Estabilización Económica y Social* (FEES) au prix du marché. Estimation du gouvernement chilien pour le quatrième trimestre 2011.

Source : Gouvernement chilien, ministère des Finances, direction du budget; Banque centrale du Chili.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932563894>

La règle budgétaire a eu des effets tout à fait favorables pour le pays. Elle a contribué à protéger l'économie des fluctuations du prix du cuivre et du cycle économique, limitant ainsi l'instabilité des dépenses publiques, de l'activité et de l'inflation. Ses principaux éléments restent en place et font l'objet d'un large soutien politique : les dépenses courantes sont déterminées par un objectif d'équilibre structurel préannoncé, alors que les recettes sont ajustées en fonction des variations conjoncturelles de la production et des prix du cuivre. Afin de renforcer la transparence et de réduire les possibilités d'actions discrétionnaires, les autorités ont souscrit à plusieurs des recommandations formulées par un groupe d'experts (la Commission Corbo) qu'elles avait chargé en 2010 de rédiger un rapport sur le renforcement du cadre budgétaire. Il sera désormais admis que les modifications transitoires des taux d'imposition ont des effets sur les recettes structurelles, ce qui est une amélioration. Ainsi, on considère que le déficit budgétaire structurel a atteint 3 % du PIB et non 1.1 % en 2009, lorsque les impôts ont été réduits temporairement dans le cadre de mesures de relance budgétaires. La Commission a aussi recommandé la création d'un conseil budgétaire indépendant qui surveillerait la politique budgétaire et veillerait à la bonne application de la règle en question (Corbo et al., 2011). Le gouvernement a l'intention de mettre sur pied un tel organe et il faut particulièrement s'en féliciter, car cela facilitera le contrôle public des politiques budgétaires. Ce conseil pourrait

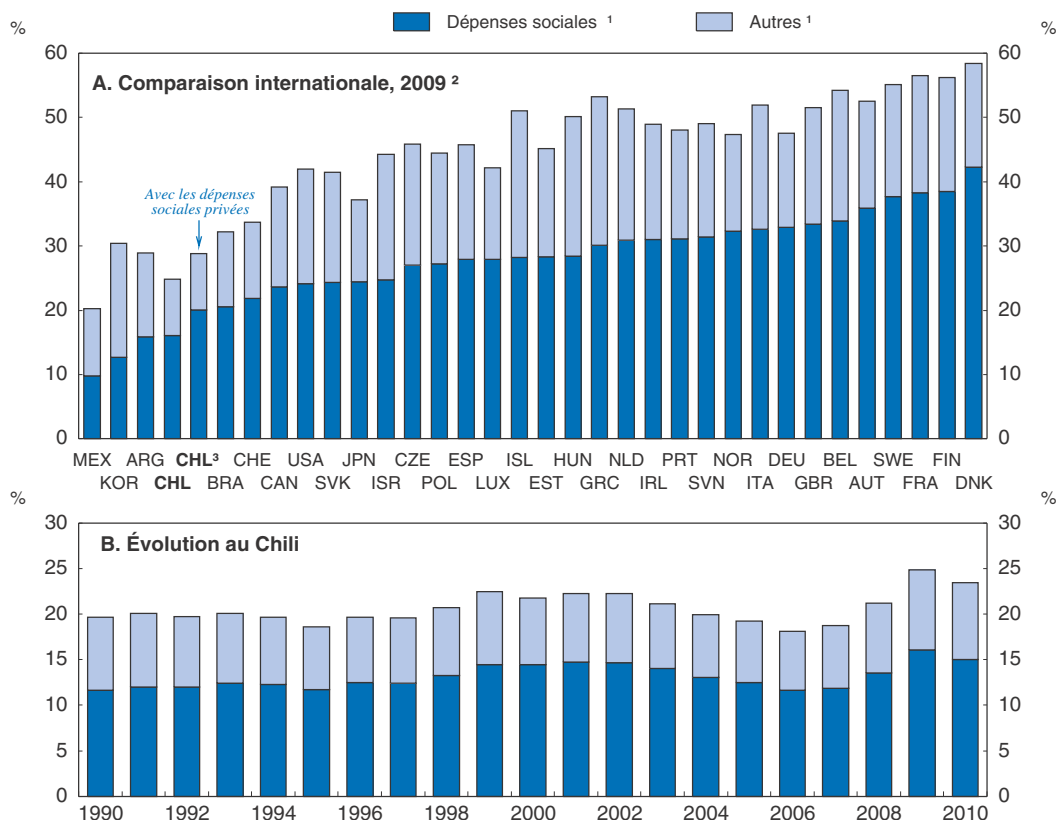
reprennent les missions des deux commissions actuellement chargées de produire les estimations de la croissance potentielle et du prix à long terme du cuivre qui servent au calcul du solde structurel, auxquelles s'ajouterait celle de déterminer si la stratégie à moyen terme du gouvernement est compatible avec la règle budgétaire et si la viabilité des finances publiques est assurée sur le long terme, compte tenu des prévisions relatives aux dépenses et aux recettes tirées du cuivre. Par souci d'information et de transparence, ses rapports seraient rendus publics. La règle budgétaire est devenue plus complexe à appliquer car les autorités ont affiné ses méthodes de calcul au fil des années, mais ces changements méthodologiques contribuent aussi parfois à une plus grande exactitude des résultats, comme en témoigne l'exemple ci-dessus. Un conseil budgétaire contribuera à préserver la transparence et la responsabilité de l'action budgétaire même si le cadre de cette action devient plus complexe.

### **À moyen terme, le gouvernement devrait accroître l'efficacité du système fiscal et des recettes**

Le Chili affiche de fortes disparités de revenu que le système de prélèvements et de prestations ne parvient guère à atténuer. La faible mobilité sociale entre les générations donne à penser que de nombreux Chiliens n'ont pas vraiment la possibilité d'améliorer leur capital humain et de réaliser pleinement leur potentiel. Ce résultat tient en partie à la faiblesse des budgets consacrés à l'éducation et à la politique sociale par rapport à ce que l'on observe dans les autres pays de l'OCDE. Le fait que les dépenses privées au titre des retraites, de la santé et de l'éducation soient plus élevées au Chili que dans d'autres pays ne change rien au tableau d'ensemble (graphique 5). En principe, les dépenses publiques de protection sociale et d'éducation devraient augmenter avec le rattrapage du niveau de revenu et la demande accrue de services publics de qualité. Si elles sont judicieuses, ces dépenses supplémentaires pourraient aussi être un moyen d'accroître les possibilités économiques offertes aux pauvres, et donc d'améliorer les performances du Chili sur le plan de la croissance tout en atténuant les inégalités. Les dépenses d'éducation et les dépenses sociales ont effectivement connu une forte progression ces dernières années et le gouvernement envisage de nouvelles hausses dans ces domaines. Afin de dégager les recettes supplémentaires requises pour financer cet effort de longue haleine, il conviendrait d'opter pour des mesures propres à accroître l'efficacité : lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, réforme des impôts fonciers et création de taxes environnementales, par exemple. Cela permettrait de corriger les distorsions et autres aspects du système fiscal qui érodent sa progressivité, tout en engrangeant davantage de recettes.


La fiscalité indirecte est prédominante (graphique 5) et la fraude à la TVA n'a été réduite qu'à hauteur de 13 % du potentiel de recettes. Cependant, d'après une étude, la fraude à l'impôt sur le revenu des personnes physiques et sur les sociétés serait d'environ 50 % (en 2003), ce qui représente un manque à gagner fiscal de quelque 3 points de PIB (Joratt, 2009). Depuis, la fraude à l'impôt sur les sociétés a baissé aux environs de 30 % de recettes potentielles en 2009. Il n'y a pas d'estimations plus récentes sur la fraude à l'impôt sur le revenu des personnes physiques mais en faisant l'hypothèse qu'elle a suivi la même tendance, la perte potentielle de recettes sur ces deux impôts devrait être d'environ 2½ % du PIB. Le fisc devrait persévérer dans ses efforts pour détecter la fraude fiscale en s'inspirant des meilleures pratiques en la matière. Il existe de nombreuses possibilités d'échapper à l'impôt au Chili qui peuvent aussi ouvrir la voie à la fraude. L'une d'elles tient

Graphique 4. **Dépense publique par fonction**  
En pourcentage du PIB



1. Les dépenses sociales comprennent la santé, l'éducation et la protection sociale ; « Autres » se réfère aux services publics, la défense, l'ordre public et la sécurité, les affaires économiques, la protection de l'environnement, le logement, les équipements collectifs, les loisirs, la culture et la religion.
2. Les pays sont classés sur la base de la part des dépenses sociales dans le PIB. 2006 pour l'Argentine, le Brésil et le Canada ; 2008 pour la Corée et le Japon.
3. Y compris les dépenses sociales du Chili ajustées en fonction des dépenses privées au titre des retraites, de la santé et de l'éducation hors enseignement supérieur.

Source : OCDE, Base de données des Comptes nationaux ; Chili : Estadísticas de las Finanzas Públicas 2000-10 ; Mexique, ministère des Finances et du Crédit public (SHCP), compte de l'État fédéral.

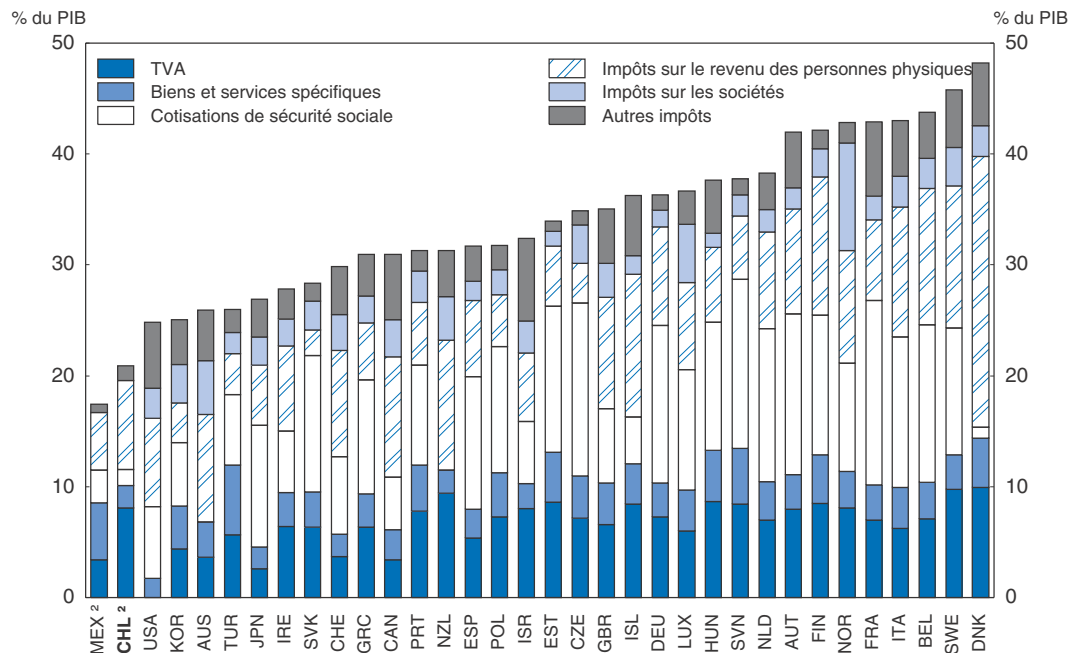
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932563913>

à l'écart important qui existe entre le taux supérieur de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (40 %) et le taux de l'impôt sur les sociétés (17 %, porté temporairement à 20 %), conjugué à de multiples exonérations de la taxe sur les plus-values, notamment pour les transactions sur l'immobilier résidentiel et les avoirs liquides échangés en Bourse. Cette situation incite les personnes à revenu élevé à conserver leur épargne dans des sociétés créées uniquement à cet effet (*sociedades de inversion* et *sociedades personales*) et à déclarer une partie de leur revenu sous forme de bénéfices. Les autorités devraient s'efforcer d'éliminer ces lacunes fiscales, par exemple en interdisant les sociétés dont la seule raison d'être est de se soustraire à l'impôt. Élargir l'assiette fiscale en limitant les exonérations au titre de l'impôt sur les plus-values serait une autre option. Cela pourrait limiter ou bloquer certains types d'investissement, mais le système fiscal y gagnerait en neutralité et serait plus facile à administrer dans la mesure où il offrirait moins de possibilités d'évasion fiscale.

Sur le long terme, l'augmentation des taxes minières serait un bon moyen d'accroître les recettes fiscales, même si cela laisse entrevoir des négociations difficiles avec les sociétés du secteur, qui ont récemment consenti à une hausse des taux en échange d'une extension des garanties de stabilité fiscale. En effet, lorsqu'elle est bien conçue, l'imposition des rentes tirées des ressources naturelles est moins pénalisante pour la croissance que d'autres types de taxes. Malgré une hausse récente de la redevance payée par les sociétés (de 5 % à 8-9 %), l'industrie minière chilienne jouit d'un régime fiscal favorable en comparaison internationale (Lopez, 2011). À titre d'exemple, en Australie, le taux d'imposition effectif net des sociétés minières est plus de deux fois supérieur à celui appliqué au Chili (Cenda, 2010). La Colombie et le Pérou ont récemment relevé leurs taxes minières. Il devrait être possible de taxer davantage le secteur minier au Chili sans décourager l'investissement, surtout si cela s'accompagne de nouvelles améliorations dans l'environnement des entreprises, comme cela est envisagé dans le plan du gouvernement en faveur de la compétitivité.


Graphique 5. Les différentes sources de recettes fiscales par pays

2010<sup>1</sup>



1. 2009 pour l'Australie, la Grèce, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas et la Pologne.
2. Les recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques comprennent les produits de l'imposition des revenus/bénéfices des sociétés au Chili et au Mexique.

Source : OCDE, Base de données des Statistiques des recettes publiques.

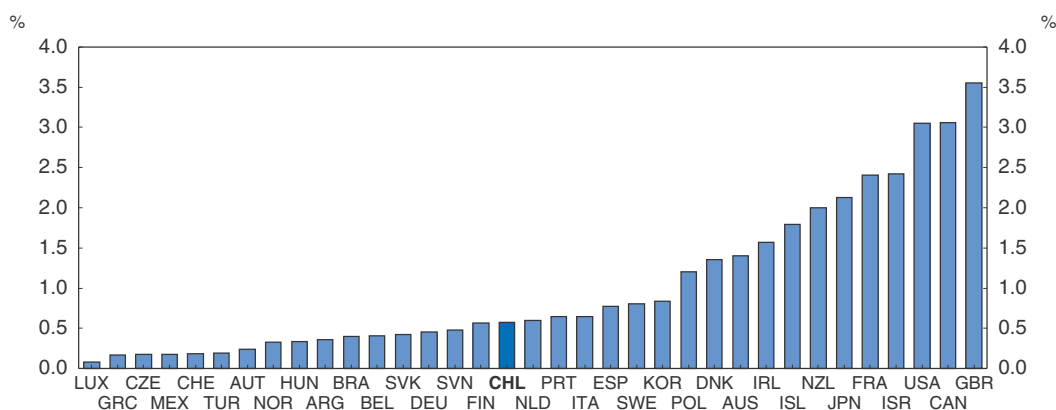
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932563932>

On pourrait aussi réformer les impôts fonciers, dont les nombreuses exonérations limitent la progressivité et faussent les décisions d'investissement. Comme dans la plupart des pays de l'OCDE, la valeur locative des logements occupés par leur propriétaire n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu. Cependant, les paiements d'intérêts hypothécaires sont déductibles du revenu imposable, dans la limite d'un plafond généreux, et les ménages ne paient généralement pas d'impôt sur les plus-values réalisées lors de la vente de biens

immobiliers. Les loyers des logements dont la superficie est inférieure à 140 mètres carrés et qui ont été construits conformément à certaines dispositions (*Decreto con Fuerza de Ley No 2, DFL2*) sont également exonérés d'impôt. Le gouvernement a récemment limité à deux par propriétaire le nombre de logements, dits DFL2, qui ouvrent droit à ce traitement fiscal, mais cette restriction ne s'applique pas au parc existant de logements DFL2. La plupart de ces propriétés sont en outre exemptées de droits de succession et bénéficient d'une réduction de 50 % des impôts immobiliers applicable pendant 20 ans après l'achat. Ces avantages représentent une moins-value fiscale d'environ ½ pour cent du PIB, soit un peu plus de la moitié du montant actuellement dépensé pour les subventions au logement. C'est l'une des raisons pour lesquelles le produit des impôts immobiliers est relativement faible au Chili (graphique 7).


### Graphique 6. Impôts périodiques sur la propriété immobilière résidentielle<sup>1</sup>

En pourcentage du PIB, 2009



1. 2008 pour l'Australie, la Grèce, le Mexique, les Pays-Bas, la Pologne et le Portugal.

Source : Base de données de l'OCDE sur la fiscalité, Centre de développement de l'OCDE, *Statistiques des recettes publiques en Amérique latine*.

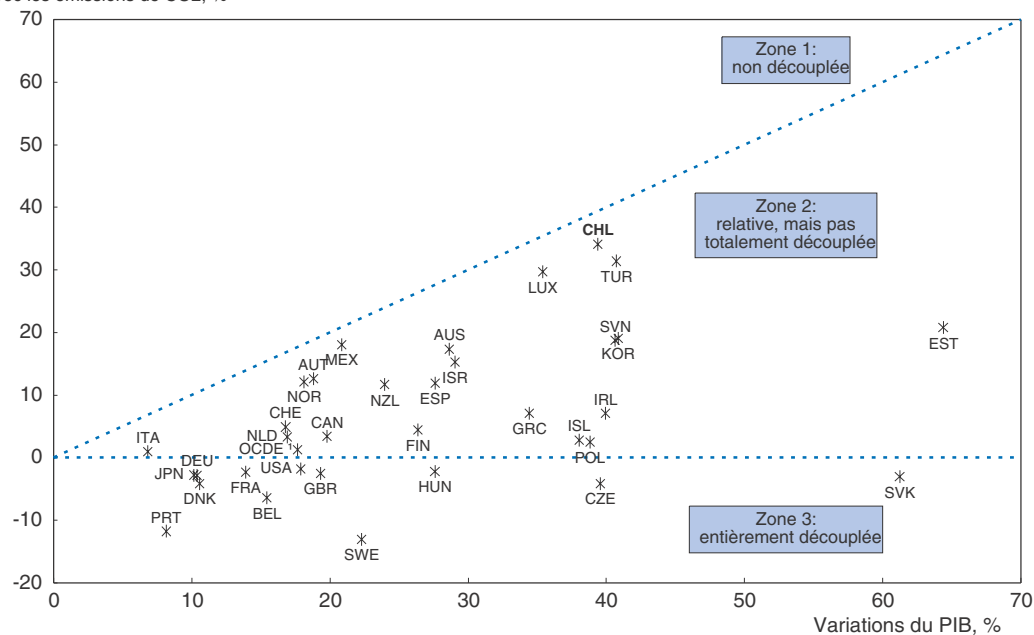
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932563951>

La solution idéale pour assurer une plus grande neutralité de la fiscalité immobilière consisterait à taxer la valeur locative estimée des logements occupés par leur propriétaire, mais elle serait trop difficile à appliquer. À défaut, le gouvernement devrait éliminer les lacunes et les exonérations que comporte le régime actuel d'imposition périodique de l'immobilier et envisager une augmentation des taux, car la taxation des biens immobiliers a généralement moins d'effets de distorsion que les autres impôts. D'après les estimations officielles, les impôts immobiliers ne rapportent que la moitié environ de leurs recettes potentielles. S'il s'avérait trop difficile, sur le plan politique, de relever les impôts immobiliers dans des proportions suffisantes pour obtenir le même résultat que si l'on taxait les valeurs locatives estimées, il conviendrait alors de supprimer progressivement la déductibilité des intérêts hypothécaires. Une taxation plus équilibrée vis-à-vis des autres types d'investissement éviterait les distorsions et renforcerait aussi la progressivité du système fiscal, dans la mesure où les personnes aisées possèdent généralement des logements de plus grande valeur et bénéficient davantage des réductions d'impôt. Afin de limiter les effets de distorsion par rapport aux autres actifs, il faudrait que la transmission des biens immobiliers soit frappée de droits de succession et que les revenus locatifs soient soumis à l'impôt sur le revenu pour tous les logements. De plus, la construction




## Graphique 7. L'impact environnemental de la croissance varie selon les pays

2000-2008

Changement d'énergie en relation  
avec les émissions de CO<sub>2</sub>, %

1. La zone OCDE ne comprend pas le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.

Source : OCDE, *Vers une croissance verte : suivre les progrès*, Les Indicateurs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932563970>

résidentielle bénéficie d'un taux réduit de TVA qui représente une distorsion par rapport aux autres biens de consommation finale. L'avantage fiscal qui en découle pour les ménages a été plafonné en 2009, mais une nouvelle limitation de ce crédit d'impôt le rendrait moins régressif et réduirait son coût pour le budget.

Le Chili pourrait étoffer ses taxes environnementales afin de favoriser une croissance économique plus sobre en carbone (graphique 8). Jusqu'à présent, en effet, le gouvernement a pris peu de mesures pour internaliser les externalités environnementales, telles que les émissions de gaz à effet de serre. Les recettes fiscales environnementales du Chili, qui proviennent pour l'essentiel des droits d'accise sur l'essence, sont faibles. Les combustibles fossiles utilisés dans les processus industriels et la production d'électricité sont uniquement soumis à la TVA, de même que les combustibles solides très polluants comme le coke et le charbon. Le Chili a mis en place un mécanisme de lissage des prix pour les carburants fossiles utilisés dans les transports, qui consiste à appliquer une subvention ou une surtaxe aux prix intérieurs lorsque ceux-ci se situent en dehors d'une marge de tolérance calculée par rapport à la moyenne pondérée des prix passés et futurs sur les marchés de référence internationaux. Sur la période 2000-09, il en est résulté une subvention aux carburants fossiles qui a coûté en moyenne l'équivalent d'environ 0,4 % du PIB. Le gouvernement a fait un pas dans la bonne direction en décidant d'élargir considérablement la marge de tolérance, qui est maintenant passée de +/-5 % à +/-12,5 %. Dans l'avenir, son intention est de recourir à des opérations de couverture sur les marchés dérivés pour régulariser les prix, et d'en transférer ensuite aux consommateurs les coûts ou avantages nets sous la forme d'une diminution ou d'une majoration des taxes sur les

carburants fossiles. Il devrait plutôt abandonner purement et simplement le mécanisme de lissage des prix et chercher à internaliser davantage les effets des carburants fossiles sur l'environnement, en commençant peut-être par relever les taxes sur les carburants routiers en fonction de leur teneur en carbone, avant de les étendre à d'autres usages et à d'autres carburants. Une autre solution consisterait à compléter la fiscalité des carburants routiers par un système d'échange de quotas d'émission.

### **La politique monétaire actuelle est dans l'ensemble appropriée**

Avec une économie en surrégime, une politique budgétaire accommodante et des prix des produits de base qui montent en flèche, la banque centrale a bien fait de retirer rapidement les mesures de relance monétaire. Au Chili, les chocs sur les prix de l'alimentation et de l'énergie se répercutent généralement plus vite et avec plus de force sur l'inflation globale et l'inflation sous-jacente que dans beaucoup d'autres pays (Pedersen, 2010 ; Pincheira et García, 2010). Grâce à la réaction rapide de la politique monétaire, la hausse de l'inflation depuis 2009 a pu être maîtrisée. D'autres facteurs ont également contribué à modérer la progression de l'inflation, notamment les marges bénéficiaires confortables qui ont permis de ne pas répercuter intégralement la hausse des prix internationaux dans la distribution alimentaire. La banque centrale a laissé son taux directeur inchangé à 5.25 % depuis le mois de juillet, c'est-à-dire à peu près à son niveau neutre estimé. Avec une inflation qui ralentit, des anticipations inflationnistes bien ancrées et un fort degré d'incertitude sur l'économie mondiale, il conviendrait de ne pas modifier la politique monétaire pour le moment. Si le fléchissement de l'activité était plus marqué que prévu, il serait alors possible de la desserrer.

Face à l'envolée du prix du cuivre et – dans une moindre mesure – à la recrudescence des entrées de capitaux, le taux de change réel s'est fortement apprécié jusqu'au milieu de l'année, mais il a, récemment, accusé un net recul. Pour le moment, il n'y a guère de raison de craindre que le brusque gonflement des entrées de capitaux puisse contribuer à enclencher un cycle expansion-récession déstabilisateur, car les sorties de capitaux ont elles aussi augmenté, dans des proportions presque aussi importantes, sous l'effet notamment de l'assouplissement des règles applicables aux fonds de pension en matière d'investissement à l'étranger. La banque centrale chilienne a quand même mis en place un programme d'acquisition de réserves de change, pour un montant total de 12 milliards USD en 2011. Cette action a permis de porter les réserves à des niveaux plus conformes à ceux des autres économies de marché émergentes dans un contexte de forte incertitude sur les prix des produits de base, la stabilité budgétaire et la vigueur de la reprise économique mondiale. Le Chili a bien raison d'accumuler une certaine quantité de réserves pour s'auto-assurer contre divers types de chocs. Cependant, se procurer des réserves de change par le biais d'interventions stérilisées est un moyen coûteux de parvenir à l'objectif recherché étant donné le différentiel de taux d'intérêt qui en résulte avec les États-Unis.

### **Les faiblesses potentielles de la réglementation financière doivent être corrigées**

Grâce à une réglementation judicieuse, le système financier chilien est dans l'ensemble sain et peu exposé aux asymétries monétaires ou aux actifs complexes qui ont mis à mal les institutions financières dans les autres pays de l'OCDE. Il n'en comporte pas moins certaines faiblesses potentielles. L'endettement des ménages est certes encore

inférieur aux niveaux observés dans la plupart des pays de l'OCDE, mais il a doublé au cours des dix dernières années, passant à 70 % du revenu disponible en 2010. Les cartes de crédit émises par les détaillants, principalement à l'intention des ménages modestes ayant difficilement accès au crédit bancaire, sont une source de crédit particulièrement dynamique : elles représentent à l'heure actuelle un tiers de l'encours total des crédits à la consommation. Jusqu'à présent, les autorités considèrent que la dette totale des ménages est encore gérable, mais qu'elle doit être étroitement surveillée. L'autorité de régulation bancaire ne peut concrètement superviser les cartes de crédit émises par les détaillants que sur la base des informations fournies par les cabinets d'audit privés. Le gouvernement devrait renforcer la réglementation pour faire en sorte que toutes les cartes de crédit soient strictement réglementées et supervisées. Le cas récent du quatrième plus gros distributeur du pays, qui se trouve aujourd'hui au bord de la faillite après avoir frauduleusement sous-évalué son portefeuille de cartes de crédit dans ses états financiers et rééchelonné illégalement les crédits consentis aux porteurs de carte sans leur demander leur avis, illustre la nécessité de renforcer la supervision et la protection des consommateurs. Le gouvernement a arrêté un certain nombre de mesures à cette fin. Il a créé un organisme chargé de la protection financière des consommateurs et exigé des banques qu'elles fournissent des informations plus précises sur le coût des crédits. De plus, il envisage de mettre en place un registre consolidé du crédit bancaire et non bancaire aux particuliers, grâce auquel il sera plus facile pour les émetteurs et pour le régulateur d'évaluer les risques, et de mettre fin au cloisonnement artificiel du marché du crédit, en en rendant l'accès à la fois plus difficile et plus coûteux. Après une première tentative infructueuse lancée en 2009, un nouveau projet de loi visant à mettre en place un tel dispositif a été soumis au Congrès. Il y aurait lieu d'en faire une priorité. Ce registre devrait contenir des informations complètes sur les antécédents de crédit des consommateurs.

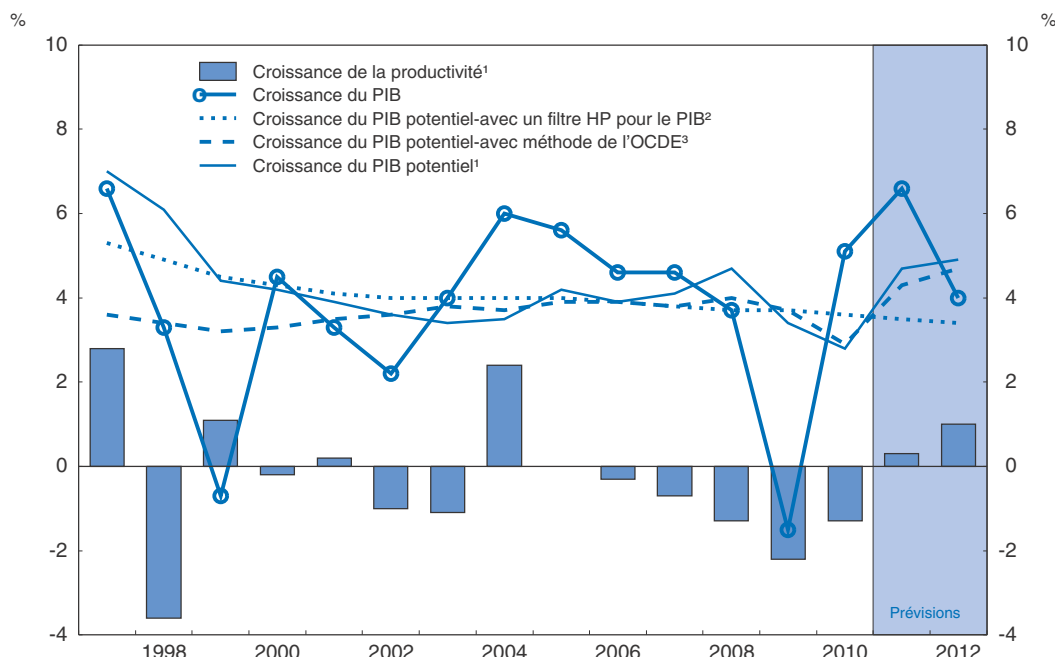
#### Encadré 1. **Recommandations en vue d'améliorer les politiques budgétaire et monétaire**

- Lorsque l'environnement extérieur s'améliorera et que la reconstruction approchera de son terme, il faudra rétablir l'équilibre budgétaire structurel afin de reconstituer les réserves des fonds souverains, et assurer la viabilité des finances publiques à moyen terme.
- À long terme, il faudra financer l'augmentation probable des dépenses consacrées à l'éducation et aux services sociaux, continuer à lutter contre la fraude fiscale et éliminer les failles de la législation en ce qui concerne l'impôt sur le revenu et les impôts immobiliers. On pourrait envisager de relever les taux des taxes minières, des impôts sur la propriété immobilière et des taxes environnementales.
- Pour renforcer la règle budgétaire, il conviendrait de créer un conseil budgétaire indépendant, comme prévu.
- Face au ralentissement de la croissance et de l'inflation, la politique monétaire pourra être assouplie si l'économie mondiale continue de se dégrader.
- Il faudrait créer un registre consolidé du crédit aux ménages, bancaire et non bancaire, et faire en sorte que tous les émetteurs de cartes de crédit fassent l'objet d'une supervision rigoureuse.

## Une croissance économique plus vigoureuse ne sera possible qu'avec des mesures destinées à accélérer les gains de productivité


Le gouvernement s'est fixé l'objectif ambitieux d'atteindre un taux de croissance annuel moyen de 6 % – soit une nette augmentation par rapport à la moyenne des dix dernières années – et il entend créer un million d'emplois sur la période 2010-14. Or, d'après les estimations, la croissance potentielle serait plus proche de 4-5 % que de 6 % (graphique 9). Pour que la productivité totale des facteurs (PTF) progresse, alors qu'elle stagne depuis dix ans, il faudra stimuler la concurrence en vue de renforcer l'efficacité au niveau de l'entreprise, mais aussi accélérer l'adoption des technologies et le rythme de l'innovation. Le Chili a également besoin d'un meilleur système éducatif.

Graphique 8. Croissance potentielle au Chili



1. Projections STEP de l'OCDE
2. Lissage du PIB à l'aide du filtre de Hodrick-Prescott.
3. Produit de la productivité tendancielle du travail et de l'emploi potentiel dans l'ensemble de l'économie.

Source : Calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932563989>

Le gouvernement fait des progrès en ce qui concerne l'amélioration des conditions de l'entrepreneuriat et de l'innovation. Il a récemment dévoilé un plan en faveur de la compétitivité comprenant plus de 50 mesures visant à simplifier les formalités administratives et à promouvoir la concurrence, et le Congrès a voté une loi qui réduit de plus de moitié le délai nécessaire pour créer une entreprise et de 23 % les coûts y afférents. Les autorités envisagent à présent de réformer la législation sur les faillites en vue d'accélérer la liquidation des entreprises défailtantes et de réduire le coût et les incertitudes de cette opération. Ce projet est bienvenu car la procédure de faillite actuelle, longue et onéreuse, freine l'activité entrepreneuriale et rend plus difficile l'accès au crédit (OCDE, 2010). Le gouvernement prévoit aussi de relever le plafond du crédit d'impôt sur la R-D, d'élargir le champ du dispositif et de simplifier la procédure d'homologation exigée

pour pouvoir en bénéficier. Depuis son instauration en 2008, cette mesure fiscale a en effet peu de succès du fait probablement de sa définition trop étroite, puisqu'elle se limite aux contrats passés avec des établissements publics de recherche et laisse de côté la R-D interne, mais aussi parce que la procédure d'homologation s'est avérée trop complexe (OCDE, 2010). La nouvelle incitation fiscale, mieux conçue, aidera peut-être à accroître l'investissement dans la R-D, dont le niveau est actuellement faible au Chili.

La vigueur de la concurrence sur les marchés de produits a un effet particulièrement stimulant sur la croissance de la productivité car elle force les entreprises à réduire les facteurs d'inefficience et à innover. La réforme de la politique de la concurrence adoptée en 2009, qui a accru les pouvoirs d'enquête du Procureur économique national, instauré un programme de clémence et alourdi les amendes, a contribué à une application plus stricte du droit des ententes. Comme l'indiquait l'*Étude économique* consacrée au pays en 2010, ces mesures ont permis au Chili de se rapprocher des meilleures pratiques internationales. Depuis, le Procureur économique national a eu le temps de former son personnel et de recruter de nouveaux experts. Des efforts supplémentaires seront pourtant nécessaires pour garantir l'efficacité des nouvelles dispositions. Les amendes sanctionnant les ententes sont encore trop modiques (celle de 13 millions USD infligée récemment à une entreprise représentait à peine 0.1 % de son chiffre d'affaires de 2010), aucune mesure n'a été prise pour requalifier en infraction pénale les ententes sur les prix, et le programme de clémence n'est guère utilisé, du fait probablement de ses insuffisances sur le plan de la sécurité juridique, puisqu'il ne prévoit pas d'exonération de sanctions. Les autorités devraient lier le montant maximum des amendes aux recettes des entreprises, garantir la sécurité juridique des entreprises susceptibles de participer au programme de clémence et ériger en infraction pénale les ententes sur les prix. Une concurrence plus vive diminuerait les rentes et ouvrirait des perspectives aux nouveaux entrants, ce qui pourrait réduire les inégalités.

### **Le gouvernement devrait persévérer dans ses efforts pour améliorer la qualité et l'équité de l'enseignement**

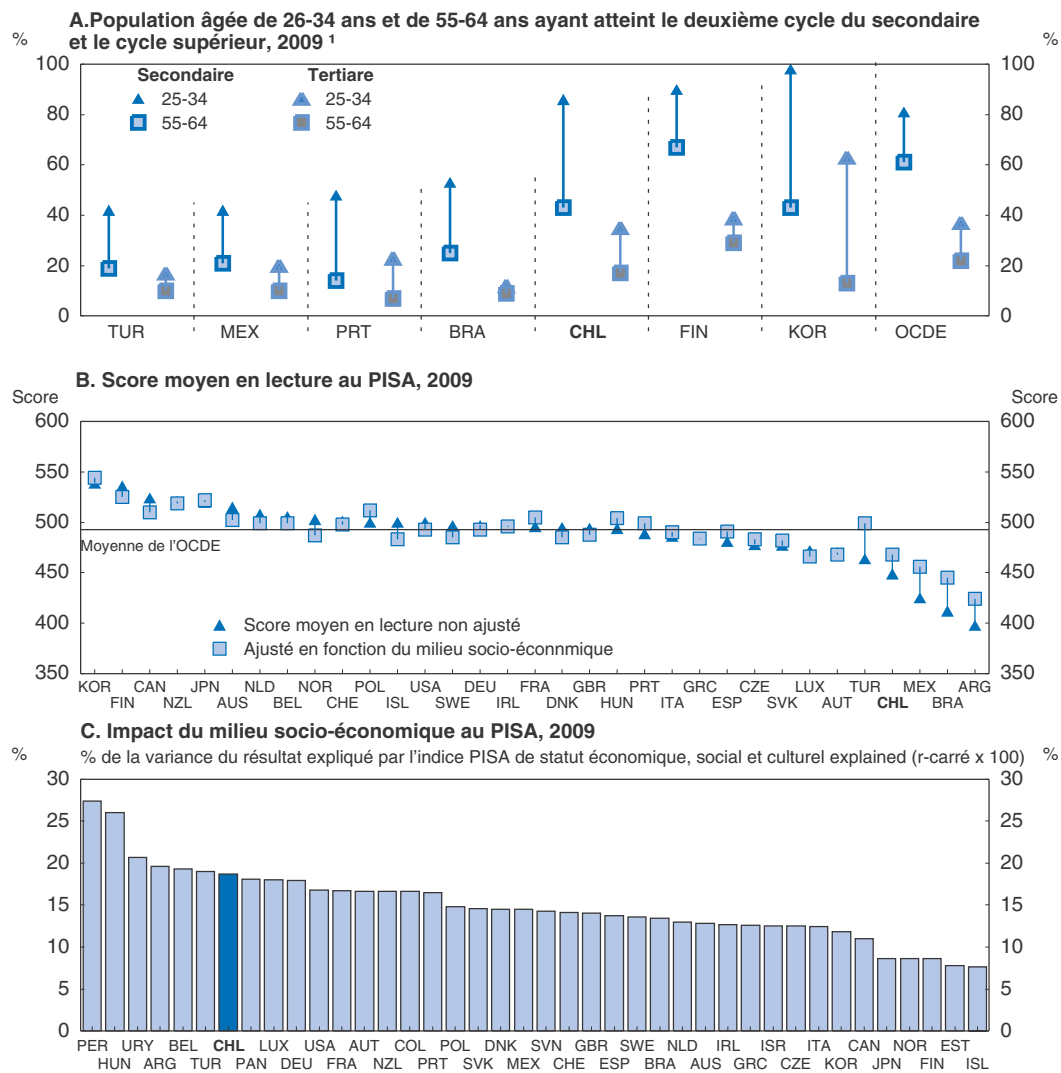
Malgré les progrès accomplis récemment, le gouvernement a encore des efforts à faire pour améliorer la qualité de l'enseignement et garantir un accès plus équitable à des formations de qualité, ainsi qu'il était indiqué dans la précédente *Étude économique* du Chili publiée en 2010. Accroître la productivité de la main-d'œuvre grâce à l'éducation contribuerait à renforcer la croissance économique et à réduire les inégalités. Le Chili a fait des progrès remarquables en ce qui concerne le niveau d'instruction de sa population (graphique 9, partie A). Entre 2000 et 2009, c'est le pays où les résultats au PISA pour la compréhension de l'écrit ont connu la plus forte progression dans la zone OCDE. Cela étant, les résultats scolaires des élèves Chiliens sont encore bien inférieurs à la moyenne OCDE, y compris lorsque l'on tient compte de leur milieu socio-économique relativement modeste (graphique 9, partie B). En outre, l'influence du milieu socio-économique sur les résultats scolaires dans le pays (graphique 9, partie C) reste forte, même si le Chili était l'un des rares pays de l'OCDE où cet indicateur témoignait d'une amélioration statistiquement significative. Cela donne à penser que les autorités devraient faire davantage pour que les enfants des familles les plus modestes puissent avoir accès à une offre éducative de qualité, y compris au niveau préscolaire.

Ces dernières années, le gouvernement a pris des mesures énergiques pour attirer des candidats bien préparés vers le métier d'enseignant, ce qui est essentiel pour améliorer la

qualité de l'enseignement. Il a aussi relevé le montant du chèque-éducation créé en 2008 pour les enfants les plus démunis, le portant à un niveau maintenant supérieur de 60 % au chèque ordinaire. Ce chèque majoré sera progressivement étendu à l'enseignement secondaire à partir de 2013. L'intention est de faire en sorte que les établissements puissent utiliser plus facilement cette aide supplémentaire pour recruter des enseignants sur des contrats de longue durée, afin que les enfants de familles pauvres aient plus de chances d'être accueillis en classe par des enseignants qualifiés. Les directeurs d'école et les enseignants dont les évaluations de performance sont excellentes bénéficient de primes de salaire dans les établissements scolaires qui accueillent un grand nombre d'enfants défavorisés. Dans les écoles publiques, le recrutement des chefs d'établissement est maintenant professionnalisé. Les directeurs d'école disposent désormais d'une plus grande liberté pour choisir leur équipe et pour licencier les enseignants mal notés. Le gouvernement prévoit d'offrir une formation professionnelle à 10 % des chefs d'établissement du pays chaque année. Le Chili est également en train de mettre en place un nouveau système d'assurance qualité pour les établissements scolaires qui reposera sur deux organismes : d'une part, la *Superintendencia de Educación*, chargée de faire appliquer les lois et règlements dans les établissements scolaires et, de l'autre, l'*Agencia de la Calidad de la Educación*, chargée d'établir les normes nationales et d'évaluer les résultats des élèves, la qualité de l'enseignement et la gestion des établissements. Pour la première fois depuis des décennies, des institutions publiques seront ainsi en mesure d'appliquer des sanctions et – au pire – de fermer les écoles qui ne se conforment pas à la législation ou dont les résultats ne sont pas satisfaisants et ne montrent pas de signe d'amélioration. Ces mesures sont essentielles pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement au Chili. Bon nombre d'entre elles faisaient partie des recommandations formulées par l'OCDE dans l'*Étude économique du Chili* de 2010.


Cela étant, comme le pointait l'*Étude* de 2010, la formation initiale et le perfectionnement professionnel des enseignants doivent être améliorés. Le gouvernement envisage plusieurs mesures à cette fin, parmi lesquelles notamment des normes d'homologation plus rigoureuses. Bien que l'homologation soit obligatoire depuis quelques années, un certain nombre de candidats à la profession d'enseignant suivent encore des programmes spéciaux de formation initiale (*Programas Especiales de Titulación*) dont la qualité des contenus et des formateurs laisse à désirer (Ruffinelli et Sepúlveda, 2005). La création annoncée d'un nouvel organisme, la *Superintendencia de Educación Superior*, qui serait responsable de l'assurance qualité et du respect de la législation dans l'enseignement supérieur, pourrait contribuer à améliorer la situation. Des normes applicables à la formation des enseignants sont en cours d'élaboration, mais elles seront facultatives. Les autorités ont en outre mis en place un examen externe de fin d'études pour les futurs enseignants du primaire, appelé *Programa Inicia*, qui a mis en évidence de graves lacunes dans les connaissances de nombreux candidats. Un projet de loi prévoit de rendre obligatoire cet examen pour tous les candidats à l'enseignement dans les écoles bénéficiant de subventions publiques. Pour contrôler la qualité de la formation des enseignants, qui est encore très inégale, comme le soulignait l'*Étude* de 2010, on pourrait introduire une notion de réussite et d'échec dans l'examen et le développer progressivement pour en faire un véritable examen de fin d'études, obligatoire pour obtenir l'autorisation d'enseigner. Appliquer des normes d'admission plus strictes dans les programmes de formation serait une autre option. Les autorités ont déjà fait un pas dans cette direction en offrant des bourses aux étudiants qui ont obtenu de bons résultats

## Graphique 9. Niveaux d'instruction et résultats scolaires



1. À l'exception des programmes courts de niveau 3C de la CITE.

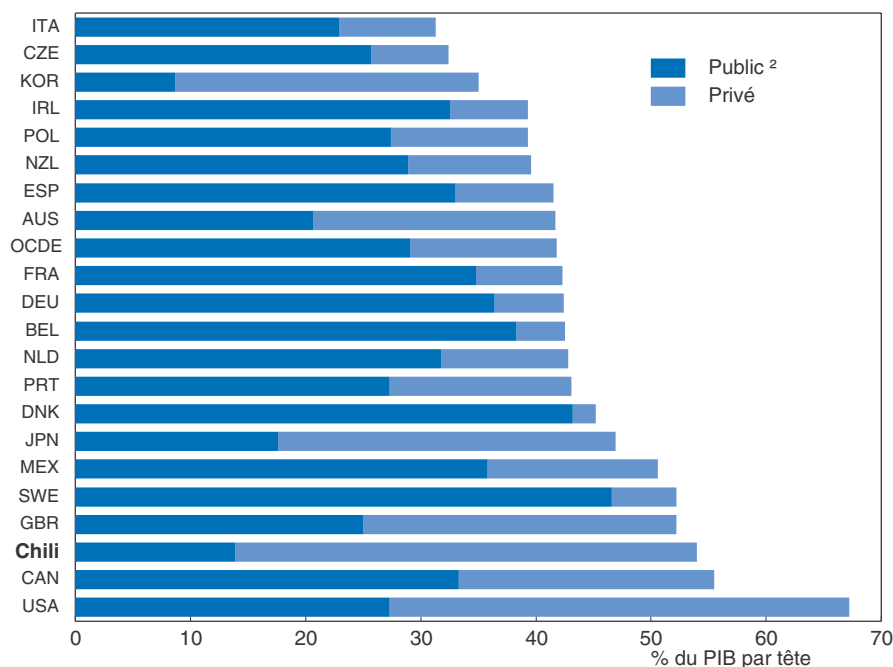
Source : OCDE, *La littératie à l'ère de l'information, 2000* ; *Regards sur l'éducation 2011* ; *Résultats du PISA 2009 : Surmonter le milieu social, L'égalité des chances et l'équité du rendement de l'apprentissage*, vol. 2, OCDE, Paris.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932564008>

à l'examen d'entrée à l'université et qui souhaitent s'orienter vers le métier d'enseignant. Les universités qui acceptent ces étudiants boursiers sont par ailleurs tenues de fixer une note minimale d'admissibilité pour les autres candidats se présentant à l'examen.

L'enseignement supérieur s'est considérablement développé (graphique 9, partie A). Toutefois, si les Chiliens dépensent beaucoup pour l'enseignement supérieur en proportion du PIB, la part des financements publics dans le total de la dépense par étudiant est basse par rapport à la plupart des autres pays de l'OCDE (graphique 10). Cela tient en partie au fait que les droits d'inscription à l'université sont particulièrement élevés comparativement à ce que l'on observe dans la majorité des pays de l'OCDE (OCDE et Banque mondiale, 2009). Du coup, de nombreux étudiants sont lourdement endettés par

Graphique 10. **Dépense par étudiant dans l'enseignement supérieur**  
2008<sup>1</sup>



1. 2009 pour le Chili.

2. Y compris les prêts aidés et les bourses d'étude.

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932564027>

rapport à leurs camarades de la plupart des autres pays de l'OCDE (OCDE et Banque mondiale, 2009), et il n'existe guère de mécanismes destinés à réduire les risques. Les statistiques budgétaires chiliennes montrent qu'entre 2005 et 2012 les dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur, y compris les aides financières, ont quasiment doublé, bien que partant d'un niveau bas. Le Chili a mis en place un vaste éventail de programmes de bourses, assortis de critères d'admissibilité différents, mais une bonne part de ces aides s'adressent uniquement aux étudiants d'un groupe d'universités de type classique relevant du « Consejo de Rectores ». Un programme de prêts étudiants assortis d'un taux d'intérêt bonifié de 2 % en termes réels (*Fondo Solidario de Crédito Universitario*) est soumis à la même restriction. Les étudiants des autres établissements d'enseignement supérieur, y compris ceux de la filière professionnelle qui accueillent probablement davantage d'étudiants aux revenus modestes, doivent se contenter pour leur part des prêts beaucoup plus coûteux – 6 % en termes réels – du programme de crédit garanti par l'État (*Crédito con Aval del Estado*). Ce dispositif, créé en 2006, a néanmoins permis jusqu'ici de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur des élèves issus de milieux défavorisés.

Le gouvernement a annoncé un élargissement des programmes de bourses et de prêts en faveur des étudiants aux revenus modestes. Le taux d'intérêt du programme de crédit étudiant garanti par l'État sera ramené à 2 % et il est prévu, sur le long terme, que tous les étudiants issus des 40 % de familles les plus pauvres puissent bénéficier d'une bourse. Les 20 % suivants dans la pyramide des revenus auraient droit à un ensemble d'aides et de prêts. Ces projets sont conformes aux normes recommandées par l'OCDE. Il faudrait que le financement accru de la demande d'éducation aille de pair avec des normes de qualité plus



strictes pour les universités qui accueillent les étudiants aidés. Outre le durcissement des procédures d'agrément, le nouvel organisme d'assurance qualité qui devrait voir le jour dans l'enseignement supérieur pourrait contribuer à la définition et à l'application de ces normes. Les autorités envisagent de mettre en place un système de prêts remboursables en fonction du revenu, comme le recommandait l'*Étude* de 2010. Cela ouvrirait plus largement l'accès à l'enseignement supérieur, y compris pour les étudiants à faible revenu optant pour des formations à des métiers techniques, dans lesquels la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est particulièrement prononcée, d'après les employeurs.

#### Encadré 2. **Recommandations en vue de renforcer la croissance économique**

- Simplifier les procédures de faillite (OCDE, 2010).
- Renforcer la nouvelle loi sur la concurrence en liant le montant maximum des amendes aux recettes des entreprises, en assurant la sécurité juridique des entreprises participant au programme de clémence et en érigeant les ententes sur les prix en infraction pénale (OCDE, 2010).
- Appliquer des procédures d'homologation rigoureuses aux programmes de formation initiale des enseignants et envisager la possibilité d'utiliser le nouvel examen externe de fin d'études pour certifier les futurs enseignants en respectant des normes minimales (OCDE, 2010).
- Simplifier et étendre les systèmes de bourses et de prêts étudiants en les rendant accessibles dans les mêmes conditions à tous les étudiants des établissements agréés, et renforcer les normes de qualité pour tous les établissements qui accueillent les étudiants aidés. Instaurer des systèmes de prêts remboursables en fonction du revenu (OCDE, 2010).

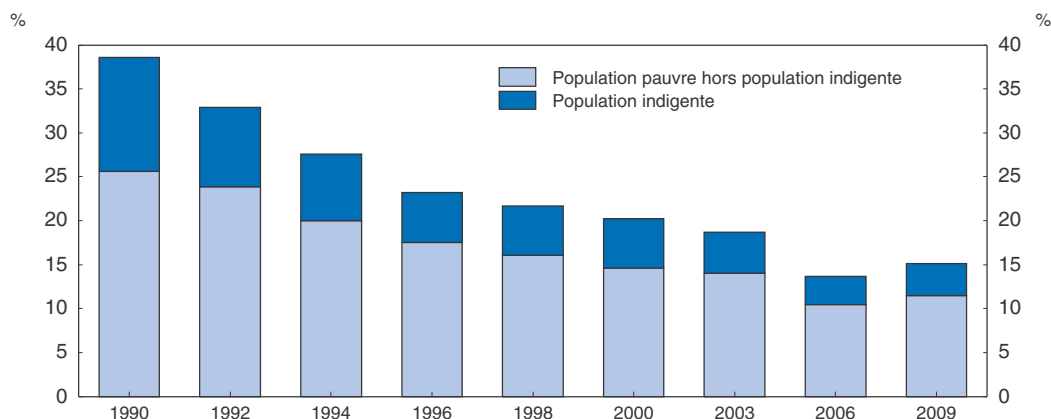
### **L'augmentation des transferts monétaires peut être une aide pour réduire la pauvreté et renforcer la croissance économique**

La pauvreté a beaucoup diminué au cours des vingt dernières années (graphique 11), et elle se situe aujourd'hui à des taux parmi les plus faibles de l'Amérique latine, bien qu'encore élevés par comparaison avec la zone OCDE. La répartition des revenus est étroite à la base et un grand nombre de ménages se situent autour du seuil de pauvreté. En outre, l'énorme différence entre les hauts revenus et la moyenne se traduit par un niveau d'inégalité exceptionnellement élevé par rapport aux autres pays de l'OCDE (graphique 12). Étant donné la faible part des impôts directs progressifs dans le total des recettes fiscales, l'effet redistributif du système fiscal est par ailleurs limité. Au Chili, le système de prélèvements et de prestations ne fait pratiquement pas baisser le coefficient de Gini, à l'opposé de ce que l'on observe dans la plupart des pays de l'OCDE, où son incidence sur la répartition du revenu est au contraire très marquée (cf. graphique 1).


Le gouvernement s'apprête à augmenter les transferts monétaires en faveur des pauvres par le biais d'un nouveau programme appelé *Ingreso Ético Familiar*. Cette initiative est opportune car ces transferts sont bien ciblés mais trop modiques pour avoir un effet redistributif conséquent. Le nouveau dispositif devrait venir se greffer sur l'infrastructure existante. À terme, il conviendrait d'intégrer les différents programmes afin de faciliter leur administration et de garantir l'efficacité du ciblage. Pour le moment, en tout cas, les dépenses supplémentaires consacrées aux transferts monétaires resteront limitées

## Graphique 11. Taux de pauvreté au Chili

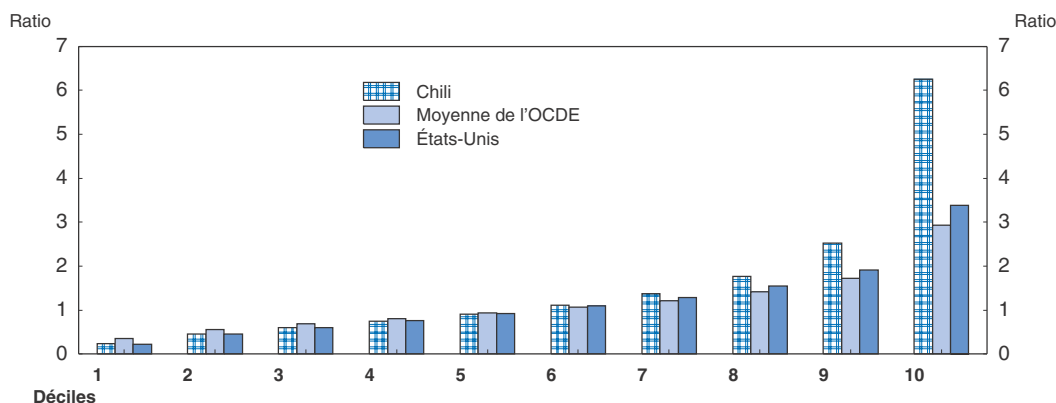
Population ayant un revenu inférieur au seuil national de pauvreté (pauvreté absolue)



Source : CASEN.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932564046>

## Graphique 12. Revenu moyen des ménages par décile de revenu

Normalisé sur la base du revenu médian des ménages<sup>1</sup>

1. Le seuil de pauvreté se situe à 50% du revenu médian des ménages, 2009 pour le Chili ; dernière année connue pour les autres pays.

Source : OCDE, Base de données sur la répartition des revenus et la pauvreté.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932564065>

puisque le programme *Ingreso Ético Familiar* ne doit pas augmenter que de l'équivalent de 0,07 % du PIB pour commencer, étant assez étroitement ciblé sur les familles extrêmement pauvres. Certaines prestations sont quand même prévues pour les 30 % de ménages les plus modestes, par exemple une subvention salariale en faveur des femmes qui occupent un emploi, mais elles seront limitées à 100 000 bénéficiaires au départ.

Augmenter les transferts monétaires en faveur des pauvres et leur offrir de meilleurs instruments pour investir dans leur capital humain, qu'il s'agisse d'écoles, de services d'aide à l'emploi ou de programmes de formation, sont autant de moyens qui permettront de faire reculer la pauvreté. Financer ces mesures en réduisant la part des dépenses fiscales régressives et inefficaces et en renforçant au contraire celle des impôts immobiliers, comme on l'a suggéré plus haut, contribuerait en outre à atténuer les

inégalités, de même que des conditions d'accès plus uniformes à un enseignement de qualité.

Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, on sait que les transferts en faveur des pauvres sont un moyen d'améliorer la situation des ménages sur le plan de la santé, de l'éducation et des compétences cognitives, ainsi que leur aptitude à épargner et investir, souvent avec profit (Hanlon et al., 2010 ; Fiszbein et Schady, 2009). Ces facteurs sont importants pour la productivité des travailleurs et leurs perspectives de revenu. Pour rendre le système plus transparent et faire en sorte que des aspects comme le taux de réduction des prestations ou leur montant soient gérés avec efficacité, on pourrait intégrer peu à peu les différents types de transferts dans le programme *Ingreso Ético Familiar*, comme prévu. Le Chili a les moyens de mettre fin à la pauvreté uniquement en augmentant les transferts. Bien que cela puisse paraître surprenant vu le niveau encore élevé des taux de pauvreté, le Secrétariat de l'OCDE a calculé que le pays devrait investir moins de 1 % de son PIB pour faire passer tous les ménages au-dessus du seuil national actuel de pauvreté (pour des résultats comparables, voir également Larrañaga, 2009). Cela tient notamment au fait que la distribution des revenus est étroite à l'extrémité inférieure de l'échelle. Il s'agit là cependant d'un calcul purement arithmétique qui ne tient pas compte des changements de comportement.

Le montant des transferts est un autre aspect qui influe sur la possibilité pour les individus d'investir dans leur capital humain et sur leurs incitations à travailler. Des travaux de recherche montrent que l'effet positif des transferts sur la scolarisation, la santé et les aptitudes cognitives s'accroît parallèlement à l'augmentation de leur montant, même si l'on note des signes de rendement décroissant. À partir d'un certain point, cependant, on peut penser que l'augmentation des transferts commence à nuire aux incitations à travailler. Les études qui font apparaître un impact négatif des transferts monétaires sur les taux d'emploi et d'activité dans les pays à faible revenu et les pays émergents sont rares, mais elles concernent parfois des pays où le niveau des transferts est assez élevé, comme l'Afrique du Sud. Il pourrait donc être judicieux, si le gouvernement décidait d'augmenter sensiblement les transferts monétaires en faveur des pauvres, de les soumettre à des conditions d'activité et de recherche d'emploi. Dans le cas du programme *Ingreso Ético*, les bénéficiaires adultes seront tenus de participer à un programme d'emploi, actuellement envisagé sous la forme d'un accompagnement individuel pour les aider à trouver du travail et à améliorer leur aptitude à l'emploi. Dans l'avenir, une fois que les bases du programme *Ingreso Ético* seront solidement établies, le gouvernement pourrait essayer, à titre expérimental, d'augmenter le niveau des prestations dans diverses proportions, afin de voir si cela pourrait être un instrument économiquement efficace pour améliorer encore le bien-être, le capital humain et l'emploi.

Les autorités ont l'intention de conditionner le versement d'une partie des prestations destinées aux familles extrêmement pauvres à l'assiduité scolaire et au suivi médical de leurs enfants. Un complément de prestation est également prévu pour les familles selon le classement de leurs enfants à l'école, ainsi qu'une prime unique pour les adultes sans emploi qui trouvent rapidement du travail ou achèvent leurs études secondaires. Le gouvernement envisage par ailleurs d'instaurer d'autres primes liées à différents critères dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'épargne pour les familles appartenant aux trois déciles de revenu les plus bas, et une subvention salariale pour les femmes. D'après certaines études, une conditionnalité bien conçue peut être une source d'avantages supplémentaires, mais en règle générale, les données sur ce point sont contrastées. En outre, la conditionnalité peut être coûteuse à appliquer. Contrairement à ce

que l'on observe dans d'autres pays de la région, le taux de malnutrition infantile est faible au Chili (il se compare à celui des pays les plus riches de l'OCDE), l'école est obligatoire et le taux de fréquentation scolaire est généralement élevé, même si dans le groupe considéré près de 60 % des enfants manquent plus de 5 % des cours. Par conséquent, les conditions de suivi médical et de fréquentation scolaire sont d'une certaine façon sans objet, encore qu'elles puissent être une raison de plus de se conformer à la loi parmi les familles démunies. Cela dit, de manière générale, l'application de toute nouvelle condition devrait être précédée d'une analyse rigoureuse de ses coûts et avantages. Il faudrait en particulier reconsidérer l'idée de subordonner une grande partie de l'allocation au classement des enfants à l'école, car elle semble de nature à semer la discorde. Outre la pression qu'elle fera peser sur les épaules des enseignants chargés de noter ces enfants, elle dissuadera les parents d'envoyer leurs enfants dans de meilleures écoles.

De façon plus générale, au lieu de soumettre différentes parties de la prestation à des conditions différentes, les autorités pourraient souhaiter une construction plus simple, par exemple une allocation de base pour les ménages ne percevant pas de revenu marchand, sous réserve uniquement d'une condition de recherche d'emploi et d'activité, qui diminuerait à mesure que le revenu augmenterait. Cela permettrait en outre d'élargir au fil du temps la tranche de revenus dans laquelle les familles auraient droit aux prestations. Lorsque les écarts de revenu sont faibles en bas de la distribution et qu'il existe un système de plafonds pour l'attribution des prestations, comme c'est le cas actuellement au Chili, de nombreux ménages sont exclus du bénéfice des transferts monétaires alors qu'ils sont à peine mieux lotis que ceux qui y ont droit. De plus, dans les catégories à faible revenu, les transitions (entrées et sorties) vis-à-vis de la pauvreté sont fréquentes au Chili (Neilson et al., 2008), mais comme l'indicateur servant à estimer les ressources est rarement mis à jour, il se peut que des personnes qui sont sorties de la pauvreté continuent de percevoir des prestations, tandis que d'autres qui y auraient droit n'en perçoivent pas. Dans ce contexte, la formule consistant à réduire les prestations à mesure que le revenu augmente serait peut-être perçue comme plus juste ; elle devrait aussi avoir un effet positif sur les incitations au travail et fournirait des données fiables pour déterminer l'ouverture des droits.

Les autorités ont l'intention de simplifier le calcul de l'indicateur de ressources utilisé pour les programmes sociaux, de le mettre à jour plus fréquemment et de renforcer la lutte contre la fraude par recoupement des données avec les fichiers administratifs et au moyen de modèles de risque. Cette initiative est tout à fait opportune. À l'heure actuelle, l'indicateur de ressources prend la forme d'une note affectée aux ménages en fonction de toute une série d'informations qui ne sont pas systématiquement vérifiées ou mises à jour et qui font l'objet d'un traitement économétrique. Il faudrait renforcer considérablement les capacités de l'administration pour qu'elle puisse mieux vérifier les informations fournies par les ménages et combattre la fraude. Cela sera coûteux, mais doublement bénéfique puisque l'on pourra lutter également contre la fraude fiscale. Afin de réduire les coûts et de permettre une actualisation fréquente des données, les autorités devraient envisager de choisir comme principal indicateur de ressources le revenu déclaré, éventuellement complété par un petit nombre d'autres critères pertinents pour le programme. Cela ne devrait pas poser de problème pratique, en particulier si un effort est fait pour développer l'appareil administratif. Même dans la moitié inférieure de la distribution des revenus, il est possible de vérifier toutes les sources de revenu à l'aide des données administratives pour près de 50 % des ménages (Comité de Expertos, 2010). On pourrait compléter ces informations par des contrôles aléatoires au domicile ou sur le lieu

de travail des bénéficiaires. Il existe au Brésil un programme de transferts monétaires extrêmement efficace qui est moins étroitement ciblé que celui du Chili et dont le critère de ressources se limite à deux variables : le revenu déclaré et le nombre d'enfants.

Pour que les bénéficiaires de l'*Ingreso Ético* puissent investir avec profit dans leur capital humain et développer pleinement leur potentiel, il est indispensable de veiller à la qualité des écoles, du système de santé, de l'emploi public et d'autres services sociaux. En ce qui concerne la gestion des établissements scolaires ainsi que des programmes sociaux et d'emploi qui accompagnent les transferts monétaires en faveur des pauvres, ce sont les communes qui en ont la charge, mais les ressources et les compétences du personnel dont elles disposent pour s'acquitter de cette tâche sont très inégales. Les impôts immobiliers, qui constituent leur principale source de recettes propres, comportent des seuils d'exonération relativement élevés qui font que dans les communes où le parc immobilier se compose surtout de biens de faible valeur, les ressources sont très limitées. Le *Fondo Común Municipal* assure une certaine redistribution du produit des impôts immobiliers et les dotations de l'État permettent de financer certaines dépenses municipales, notamment l'administration des transferts monétaires. Cependant, le degré de péréquation qui en résulte est bas par comparaison avec d'autres pays de l'OCDE. Le tableau 2 montre le rapport entre les recettes moyennes par habitant des 10 % de communes les plus riches et des 10 % les plus pauvres, avant et après péréquation. On y voit qu'au Chili l'écart demeure important, même après péréquation.

Tableau 2. **Recettes par habitant avant et après péréquation**

|                          | Capacité maximale/capacité minimale <sup>2</sup> |                   |
|--------------------------|--|-------------------|
|                          | Avant péréquation                                | Après péréquation |
| États fédéraux/régionaux |  |                   |
| Australie                | 1.3  | 1                 |
| Canada                   | 2.4  | 1.7               |
| Allemagne <sup>1</sup>   | 1.7  | 1.1               |
| Espagne                  | 2.1  | 1.4               |
| Suisse                   | 3.8  | 2.5               |
| États unitaires          |  |                   |
| Danemark                 | 2.2  | 2                 |
| Finlande                 | 1.8  | 1.1               |
| Norvège                  | 2.2  | 1.2               |
| Japon                    | 3.1  |                   |
| Suède                    | 1.4  | 1.1               |
| Portugal                 | 12.7   | 2.1               |
| Turquie                  | 85.6   | 1.7               |
| <b>Chili</b>             | <b>20.6</b>                                      | <b>3.7</b>        |

1. 2005 pour l'Allemagne, 2010 pour le Chili, 2004 pour tous les autres pays ; les données correspondent aux recettes effectives pour le Chili et à la capacité de recettes pour tous les autres pays.

2. Rapport entre la capacité de recettes maximale et la capacité de recettes minimale des administrations infranationales avant et après péréquation. Pour les pays à régime fédéral/régional, les indicateurs sont calculés au niveau des États fédérés/régions. Pour les pays à régime unitaire, les recettes par habitant sont des moyennes par décile et le tableau indique le rapport entre les recettes du décile le plus riche et du décile le plus pauvre.

Source : Bloechliger et Charbit (2008), *Sistema Nacional de Información Municipal* du Chili.

L'administration centrale envisage actuellement d'augmenter les dotations aux communes ayant de faibles recettes fiscales et de mettre en place un mécanisme visant à améliorer les qualifications du personnel administratif communal, ces mesures sont opportunes. Les communes pauvres ont besoin de davantage de ressources pour offrir à leurs

habitants les services de qualité qui les aideront à sortir de la pauvreté. À moyen terme, le gouvernement devrait envisager de développer le mécanisme de péréquation budgétaire. Un renforcement de la fiscalité immobilière dans le sens des mesures évoquées précédemment permettrait aux communes de dégager des ressources supplémentaires essentielles.

Le gouvernement a lancé un programme de prévention sanitaire visant à réduire l'incidence des maladies chroniques au moyen d'actions axées notamment sur l'obésité, l'hypertension, le diabète et les risques liés à la consommation d'alcool et de tabac. Cette initiative étant de nature à faire reculer la pauvreté et à promouvoir l'égalité, il serait bon que toutes les mesures prévues soient appliquées.

### Encadré 3. **Recommandations en vue d'améliorer les mesures de lutte contre la pauvreté et de réduire les inégalités**

#### **Mesures de lutte contre la pauvreté**

- Continuer d'augmenter le niveau des transferts monétaires tout en veillant à préserver leur efficacité.
- Réduire progressivement le nombre de programmes de transferts monétaires en les intégrant dans le nouveau *Ingreso Ético Familiar*.
- Veiller à la simplicité du nouveau mécanisme de transferts monétaires et limiter les conditions d'accès, peut-être à des obligations de recherche d'emploi et de formation. N'imposer d'autres conditions que si leur efficacité est démontrée.
- Simplifier le ciblage en privilégiant le revenu des ménages. Étendre progressivement les prestations à un public plus large, notamment en ne réduisant leur montant que graduellement à mesure que le revenu augmente. Poursuivre les efforts entrepris pour lutter plus efficacement contre la fraude.
- Une fois que les bases du programme *Ingreso Ético* seront bien établies, évaluer dans quelle mesure ce transfert et ses diverses caractéristiques prévues, telles que son montant et les conditions dont il est assorti, permettent aux ménages de sortir de la pauvreté. Adapter le dispositif en conséquence.
- Améliorer le système de péréquation budgétaire et faire en sorte que les communes pauvres disposent de ressources suffisantes pour offrir à leurs habitants des services de qualité, et poursuivre les efforts pour améliorer ces services.

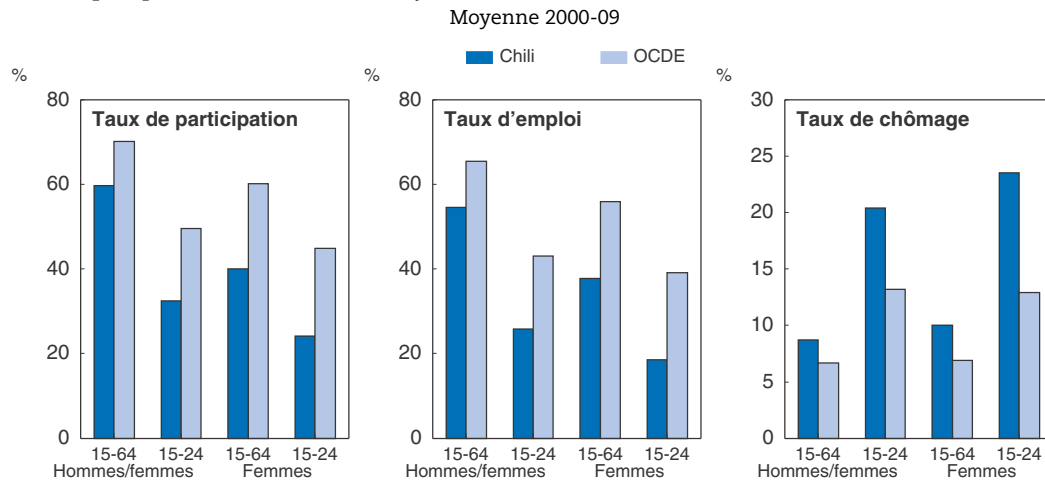
#### **Mesures supplémentaires pour réduire les inégalités**

- Poursuivre les efforts visant à améliorer la qualité de l'enseignement secondaire du secteur public, notamment en augmentant encore le montant du chèque-éducation destiné aux enfants défavorisés, et réformer pour le rendre plus accessible le système de prêts et de bourses en vigueur dans l'enseignement supérieur.
- Afin de financer des dépenses plus élevées pour l'éducation et les services sociaux, éliminer les exonérations au titre de l'impôt sur le revenu, des impôts immobiliers et des droits de succession ainsi que les lacunes qui érodent la progressivité du système fiscal, et lutter contre la fraude fiscale.
- Améliorer la concurrence sur le marché des produits en renforçant la législation contre les ententes et en améliorant l'environnement des entreprises dans le cadre du plan en faveur de la compétitivité.
- Appliquer toutes les mesures prévues dans le programme de prévention sanitaire.


## Les pauvres, les femmes et les jeunes ont besoin d'une aide accrue pour être plus aptes à trouver un emploi

Pour les pauvres et d'autres groupes défavorisés, sortir de la pauvreté exigera au préalable d'être apte à se procurer un emploi. Par comparaison avec la zone OCDE, les pauvres, les jeunes et les femmes affichent des taux d'inactivité et de chômage élevés au Chili (graphique 13).

Graphique 13. **Situation des jeunes et des femmes sur le marché du travail**



Source : OCDE, Base de données sur les Statistiques de la population active.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932564084>

Les services locaux de l'emploi (*Oficinas Municipales de Intermediación Laboral, OMIL*) sont nombreux à ne pas avoir suffisamment de ressources et de personnel expérimenté pour pouvoir intervenir auprès des entreprises et tirer parti des programmes conçus par l'administration centrale pour aider les travailleurs peu qualifiés à se perfectionner et à trouver un emploi. Certains d'entre eux ne disposent même pas des équipements de base. Ils devraient recevoir prochainement des financements et des moyens de formation supplémentaires fournis par l'État, mais les ressources restent limitées. Ces efforts importants doivent être poursuivis et renforcés. Un service national d'offres et de demandes d'emploi en ligne, la *Bolsa Nacional de Empleo*, a également été mis en place, et les premiers contrats ont été passés avec des intermédiaires privés pour l'accompagnement des chômeurs difficiles à placer. Il est prévu d'intégrer les services de placement publics et privés et les programmes de formation financés sur fonds publics, ce qui est une bonne idée. L'expérience des pays de l'OCDE montre que le recours à des prestataires privés peut être utile, à condition toutefois de faire en sorte, par le biais des contrats et du système de rémunération, qu'ils ne puissent pas « écrêter » les dossiers mais participent eux aussi à la prise en charge des cas les plus difficiles et à la recherche d'emplois durables pour ces derniers. Les autorités devront effectuer un suivi des performances des agences privées en matière d'offre de formation et de placement, tout en luttant contre la fraude. Enfin, les bénéficiaires de la nouvelle prestation *Ingreso Ético* vont être tenus de participer à des programmes d'emploi, vraisemblablement sous la forme d'un accompagnement personnalisé. Toutes ces mesures sont judicieuses dans leur principe, mais il faudra

s'assurer que les efforts déployés pour renforcer l'intermédiation en matière d'emploi soient bien coordonnés.

À l'heure actuelle, plus de 90 % des crédits alloués à la formation dans le budget de l'administration centrale servent à financer les réductions d'impôt accordées aux entreprises qui décident d'envoyer leurs salariés en formation auprès d'organismes agréés. Ce dispositif profite surtout aux grandes entreprises qui l'utilisent pour leur personnel hautement qualifié ; il n'est évidemment pas ouvert aux chômeurs et des évaluations récentes donnent à penser qu'il n'a pas ou pratiquement pas d'effet à long terme sur les salaires ou l'emploi. L'administration centrale a commandé un rapport technique dans lequel sont évaluées les mesures de formation existantes. Elle devrait saisir cette occasion pour développer les programmes qui donnent de bons résultats, supprimer progressivement ou réformer les autres et réorienter la formation en direction des demandeurs d'emploi à faible niveau de qualification. Une intégration plus poussée entre l'organisme national chargé de la formation, le *Servicio Nacional de Capacitación y Empleo* (SENCE), et les services locaux de l'emploi contribuerait sans doute à accroître globalement l'efficacité des politiques du marché du travail (OCDE, 2009a). Le gouvernement envisage de mettre en place une commission permanente chargée de revoir régulièrement les programmes de formation.

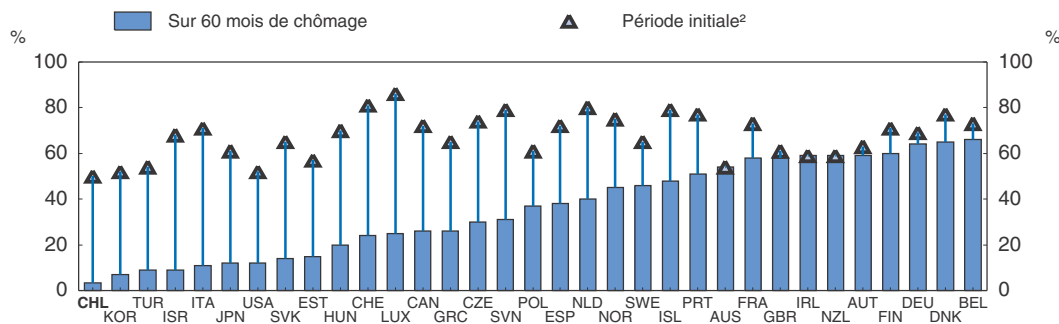
Afin d'assurer aux travailleurs une meilleure protection contre le chômage et d'accroître l'efficacité, le Chili devrait poursuivre ses efforts en vue d'un nouveau renforcement de l'indemnisation du chômage. Lorsque le système a été créé en 2002, le montant des prestations a d'abord été fixé à un niveau assez bas pour évaluer la viabilité du dispositif. Il a connu depuis lors un léger relèvement. Le système actuel repose sur des comptes d'épargne individuels complétés par un régime d'assurance, mais les sommes épargnées sont faibles dans la plupart des cas : moins d'un mois de salaire minimum pour une forte minorité des travailleurs. Jusqu'à une date récente, les conditions d'accès à l'assurance-chômage étaient très restrictives, de sorte que la plupart des travailleurs disposaient uniquement de l'épargne accumulée sur leurs comptes individuels. Elles ont été réformées et assouplies. Désormais, les titulaires de contrats à durée indéterminée peuvent bénéficier de cinq mois d'indemnisation à hauteur de 50 % puis de 30 % du salaire antérieur. Pour les travailleurs temporaires, l'indemnisation prévue est de deux mois, avec un taux de remplacement de 35 % passant ensuite à 30 %. Cependant, parmi les travailleurs qui remplissent les conditions requises, seuls 15 % environ ont recours à l'assurance chômage, ce qui donne à penser que le nouveau système est encore mal connu. Il est donc opportun que les autorités aient décidé de demander à l'administrateur des fonds d'organiser des campagnes d'information pour remédier au problème. Une fois le système mieux établi, une nouvelle amélioration de l'indemnisation du chômage pourrait contribuer à accroître la productivité, dans la mesure où les travailleurs auraient plus de temps pour chercher un emploi correspondant mieux à leur profil. Si les indemnités de chômage peuvent avoir un effet négatif sur les incitations au travail, il y a peu de chances de voir dominer cet effet au Chili car les taux de remplacement et la durée de versement des prestations sont encore très faibles (graphique 14). Le pays pourrait donc augmenter progressivement la durée et/ou les taux de remplacement des indemnités de chômage, tout en évaluant avec soin l'effet des nouvelles mesures sur l'adéquation entre offres et demandes d'emploi et l'intensité de la recherche d'emploi.

Parallèlement à l'extension du système d'indemnisation du chômage, on pourrait réduire les indemnités de licenciement et atténuer leurs effets de distorsion. À l'heure




Graphique 14. **Taux de remplacement des indemnités de chômage (après impôt), 2009**

Moyenne pour quatre types de famille et deux niveaux de salaire<sup>1</sup>



1. Moyennes non pondérées (pour un célibataire, un couple marié à un seul actif et sans enfant, un parent isolé et un couple marié à un seul actif avec deux enfants) pour deux niveaux de salaire correspondant respectivement à 67 % et 100 % du revenu du travailleur moyen, hors prestations sociales.
2. Phase initiale de chômage après éventuel délai de carence.

Source : OCDE, *Modèles impôts-prestations*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932564103>

actuelle, ces indemnités sont le pilier central du système de protection contre le chômage, mais elles ne sont pas accessibles à de nombreux travailleurs et elles risquent de contribuer à la dualité du marché du travail. Les travailleurs temporaires et les travailleurs sous contrat de courte durée, qui n'ont pas droit aux indemnités de licenciement, représentent la plus grande partie des rotations d'emplois. Si l'on considère que 6 % seulement des salariés licenciés ont droit à des indemnités de licenciement, on imagine tout ce que peuvent faire les employeurs pour ne pas avoir à en payer. En fait, le marché du travail semble partagé en deux entre, d'une part, ceux qui bénéficient d'une grande sécurité d'emploi et, de l'autre, ceux qui sont confrontés à la précarité des relations de travail, ayant moins de chances d'accéder à une formation ou d'évoluer dans leur parcours professionnel et courant un plus grand risque de faire les frais des crises. Il a été démontré que les indemnités de licenciement réduisent la probabilité d'emploi chez les jeunes travailleurs (Pages et Montenegro, 2009), mais aussi la productivité et la croissance de la production (Caballero et al., 2006 ; Micco et Pages, 2006). En échange d'une réduction des indemnités de licenciement, on pourrait demander aux employeurs d'augmenter leur cotisation aux comptes d'épargne individuels de tous les salariés ou au régime d'assurance chômage, ce qui abaisserait le coût des contrats à durée indéterminée et atténuerait les distorsions qui en résultent. Cela pourrait aider à faire accepter la réforme, car les travailleurs considèrent les indemnités de licenciement comme un droit acquis.

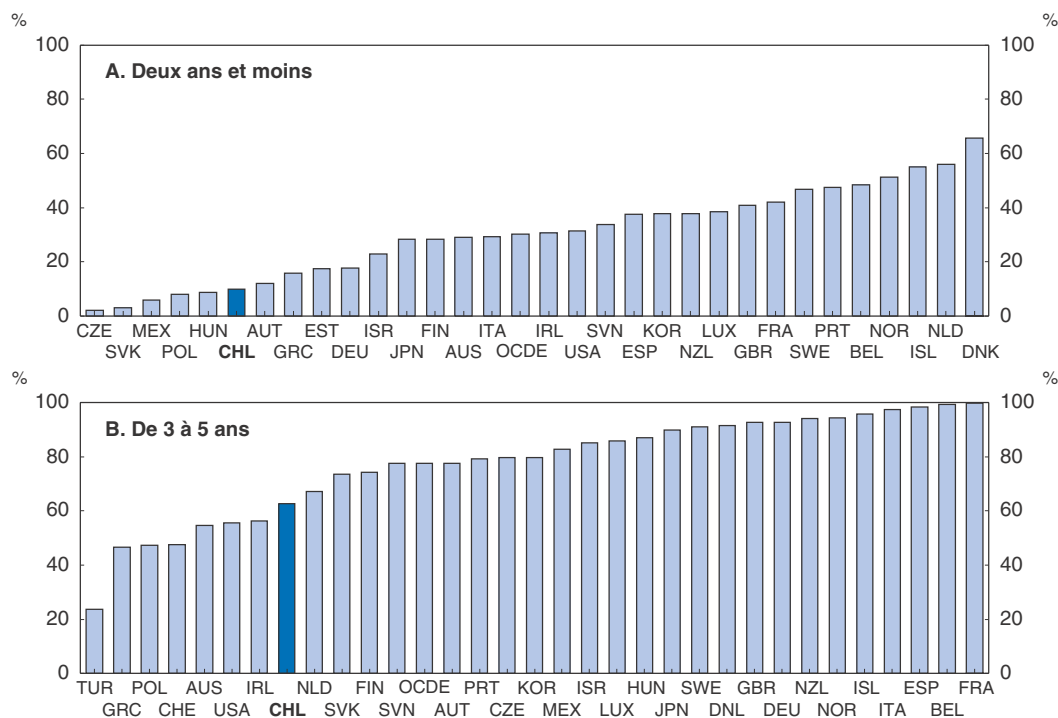
Le gouvernement doit faire plus d'efforts pour encourager l'activité féminine, notamment parce que la pauvreté est très répandue parmi les femmes sans emploi. Il envisage d'instaurer une subvention salariale en faveur des femmes dans le cadre du dispositif *Ingreso Ético*, sur le modèle de celle créée en 2009 pour les travailleurs à bas salaire de moins de 25 ans issus de familles pauvres. Si l'expérience des pays de l'OCDE en la matière donne à penser que les prestations liées à l'exercice d'un emploi ont des effets positifs, même limités, sur l'emploi, il faudrait tout de même procéder à une évaluation de la subvention en faveur des jeunes travailleurs et chercher à savoir pourquoi les taux d'activité féminine sont si bas avant d'étendre le dispositif. Afin d'encourager la participation des femmes au marché du travail, on pourrait aussi prendre de nouvelles

mesures pour augmenter le nombre de places subventionnées dans des structures de garde d'enfants de qualité, car l'offre de services d'accueil est encore peu développée malgré les efforts considérables déployés dans ce domaine ces dernières années (graphique 15). La ségrégation résidentielle est peut-être une cause importante du faible taux d'activité des femmes ; en effet, pour accepter un emploi à temps complet nécessitant une à deux heures de trajet par jour, il faudrait que les mères puissent faire garder leurs enfants beaucoup plus longtemps que ce qui est actuellement possible. Les mesures proposées ci-après en vue d'améliorer la mobilité résidentielle et d'atténuer la ségrégation seront donc très importantes.


En revanche, la disposition de la législation du travail qui oblige les entreprises employant plus de 19 femmes à offrir des services de garde d'enfants devrait être supprimée ou bien appliquée indifféremment aux deux sexes afin de ne pas nuire aux perspectives d'emploi des femmes. Par ailleurs, le congé de maternité payé a été porté de 12 à 24 semaines après l'accouchement. L'allongement du congé de maternité payé est une mesure judicieuse car l'expérience des pays de l'OCDE montre qu'une période de congé relativement plus longue, à partir du moment où elle reste de courte durée, peut avoir des effets bénéfiques du point de vue à la fois du développement de l'enfant et des liens de la mère avec le marché du travail. Dans le même temps, les autorités ont pris des mesures efficaces pour lutter plus activement contre la fraude, assez fréquente dans ce domaine.

### Graphique 15. Couverture des services d'accueil et d'éducation des jeunes enfants dans les pays de l'OCDE

Proportion d'enfants confiés à des services de garde professionnels ou préscolarisés, 2008



Source : OCDE, Base de données sur la famille.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932564122>

**Encadré 4. Recommandations relatives aux politiques du marché du travail**

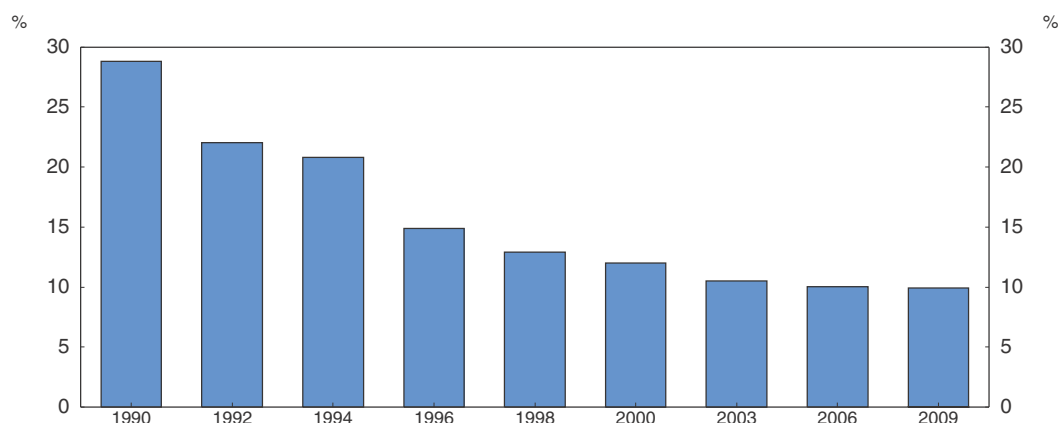
- Continuer à renforcer les capacités des services locaux de l'emploi pour qu'ils soient mieux en mesure d'aider les chômeurs. Faire en sorte que les agences de placement privées soient incitées à s'occuper des travailleurs peu qualifiés.
- Évaluer les programmes de formation, les rationaliser sur la base des résultats et les axer davantage sur les travailleurs peu qualifiés et les femmes.
- Étendre davantage l'indemnisation du chômage et limiter les indemnités de licenciement, tout en augmentant les contributions patronales aux comptes d'épargne individuels ou au régime d'assurance-chômage. Évaluer les effets d'un allongement de la durée de versement et/ou d'une augmentation du montant des allocations de chômage afin d'améliorer le système si nécessaire.
- Évaluer la subvention salariale en faveur des jeunes travailleurs défavorisés et – si elle s'avère efficace – envisager de l'étendre à d'autres groupes.
- Poursuivre les efforts entrepris en vue d'accroître le nombre de places disponibles à un coût abordable dans des crèches et jardins d'enfants de qualité, et supprimer l'obligation pour les entreprises d'offrir des places dans des jardins d'enfants dès qu'elles comptent plus de 19 femmes dans leur effectif salarié.

**Des aides au logement mieux ciblées et une plus grande mobilité résidentielle**


La plupart des Chiliens sont correctement logés, mais 10 % de la population vivent encore dans des logements surpeuplés, construits avec des matériaux inadaptés ou ayant un accès limité aux équipements de base (graphique 16). La hausse des prix de l'immobilier étant restée modérée, la plupart des Chiliens peuvent encore se loger à un prix abordable, ce qui n'est pas le cas, bien souvent, pour les ménages les plus modestes. Il existe toute une série d'aides pour l'achat d'un logement, mais elles sont mal ciblées et, comme certaines études l'ont montré, profitent pour une part significative à la tranche des revenus moyens supérieurs. D'autre part, les aides publiques ne débouchent pas toujours sur des solutions durables pour les mal-logés. Lorsqu'elle se traduit par l'implantation des logements sociaux dans des zones périphériques éloignées des emplois et des services publics, l'aide de l'État peut conduire à la formation de poches de pauvreté. Améliorer l'accès au logement des personnes défavorisées sera donc un enjeu important pour le Chili s'il veut parvenir à réduire les inégalités et la pauvreté. Le surpeuplement et la mauvaise qualité des logements ont des retombées néfastes pour la santé et l'éducation des individus, compromettant ainsi leur aptitude à l'emploi. De plus, un marché immobilier qui fonctionne mal peut freiner la mobilité, faire obstacle à une répartition efficace de la main-d'œuvre et nuire aux performances économiques.

Il existe au Chili des programmes d'aide au logement correctement financés qui permettent de subventionner l'achat, la construction ou l'amélioration d'un logement, mais ils ne touchent pas toujours ceux qui en ont le plus besoin, et les délais d'attente sont longs. Le gouvernement vient de réformer les aides au logement destinées aux 20 % les plus pauvres de la population, et il a aussi réaménagé, diversifié et augmenté les subventions accordées aux autres ménages. Il devrait envisager de resserrer le ciblage de ces subventions en les réservant aux ménages à faible revenu et réexaminer les aides qui risquent d'aller aux 40 % de ménages les plus riches. Ceux-ci ne rencontrent en effet aucun problème pour accéder au marché du crédit et ils bénéficient davantage que les ménages

Graphique 16. **Part de la population mal logée**  
En pourcentage de la population



Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de données du ministère du Logement.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932564141>

moins aisés du régime fiscal favorable de l'immobilier. La suppression progressive de ces aides dégagerait des ressources pour ceux qui en ont le plus besoin. Si l'on rationalisait les multiples subventions en vigueur, en éliminant celles qui sont très peu utilisées et mal ciblées, comme le crédit-bail immobilier (*Leasing habitacional*), le système gagnerait en efficacité car il serait plus transparent et plus facile à administrer.

L'expérience des pays de l'OCDE montre que les aides au logement en faveur des ménages à faible revenu sont préférables aux aides moins bien ciblées car elles sont destinées à ceux qui en ont le plus besoin et permettent d'améliorer les conditions de logement à moindre coût (Andrews et al., 2011). Pour limiter la ségrégation résidentielle et éviter de créer des poches de pauvreté, il est important que les familles pauvres puissent habiter dans les mêmes quartiers que les classes moyennes. Au fil des ans, les prix élevés des terrains ont déplacé la construction des logements sociaux vers la périphérie des villes, ce qui a renforcé la ségrégation résidentielle, et les pouvoirs publics n'ont pas vraiment cherché à contrecarrer ce phénomène. Dans la commune la plus riche de l'agglomération de Santiago, le revenu moyen des ménages est huit fois plus élevé que celui de la plus défavorisée, et les chefs de ménage ont fait deux fois plus d'années d'études (OCDE, 2009b). Les habitants des quartiers pauvres supportent des coûts de déplacement élevés et n'ont donc qu'un accès limité à des emplois de qualité, mais aussi à l'éducation et aux services sociaux. Dans une société où la mobilité sociale est déjà faible, comme c'est le cas au Chili, les difficultés rencontrées pour accéder à une éducation de qualité constituent un frein supplémentaire.

Les autorités procèdent à des achats de terrains bien situés pour y construire des logements sociaux afin de réduire la ségrégation et d'améliorer la mixité sociale, ce qui est une bonne idée. Toutefois, les réserves foncières qui conviendraient à ces opérations sont limitées. Une solution complémentaire consisterait à faire appliquer plus strictement et à augmenter les quotas de logements sociaux dans les nouveaux projets immobiliers, de manière à favoriser la construction de logements bon marché disponibles pour la location ou l'accession à la propriété. Depuis 1997, les promoteurs sont tenus de consacrer au logement social au moins 5 % des terrains destinés à de nouveaux projets, mais cette mesure ne s'applique que dans quelques zones spécifiques (*Zonas y Proyectos de Desarrollo Urbano Condicionado*), les autorisations prennent du temps et aucun délai de mise en œuvre

n'est fixé. Étendre les quotas de logements sociaux à un plus grand nombre de nouveaux projets, accélérer les procédures d'autorisation et imposer un délai pourrait contribuer à la construction de logements sociaux mieux situés et à une plus grande mixité sociale. Les autorités ont aussi adapté le système d'aides pour permettre aux ménages modestes d'acheter des logements mieux situés. Cependant, réduire la ségrégation ne pourra résoudre tous les problèmes : il faudra aussi améliorer les infrastructures, les transports publics et les services sociaux dans les quartiers défavorisés.

Les pouvoirs publics devraient aussi veiller à faire appliquer des normes de qualité minimales en matière de logement. Malgré des avancées notables, de nombreux Chiliens vivent encore dans des logements construits avec des matériaux de mauvaise qualité et dotés de systèmes de chauffage inefficaces – souvent au bois – émettant de grandes quantités de polluants dangereux pour la santé (Sanhueza *et al.*, 2006 ; Adonis, 2009). La sismicité étant forte au Chili, la solidité des structures de bâtiments et la qualité des matériaux de construction sont essentielles. Les autorités souhaitent améliorer la qualité et l'efficacité énergétique des bâtiments par le biais de subventions à l'amélioration, à la construction et à la rénovation de logements sociaux, afin de permettre aux propriétaires modestes de financer des travaux d'isolation thermique permettant de réduire les pertes d'énergie. L'État encourage également l'installation de systèmes solaires thermiques dans les bâtiments publics, commerciaux, résidentiels et industriels. Ces mesures sont opportunes, mais elles ne concerneront vraisemblablement qu'une petite partie du parc de logements. La plupart des pays appliquent des normes de construction de base en matière d'efficacité énergétique qui se sont avérées efficaces pour réduire le gaspillage de l'énergie et la pollution. Le Chili, où les normes sont lacunaires (Collados et Armijo, 2008) devrait s'inspirer de leur exemple. La réglementation thermique des bâtiments adoptée en 2007 gagnerait aussi à être remise à niveau. En revanche, les règles chiliennes de construction parasismique sont fiables et généralement bien appliquées. Les autorités pourraient limiter encore l'exposition au risque de séisme et de tsunami en évitant d'accorder des permis de construire sur les lignes de fracture et dans les zones côtières dangereuses, comme elles ont déjà commencé à le faire avec les mesures pilotes adoptées dans les zones sinistrées après la double catastrophe de 2010. Des normes de meilleure qualité peuvent tirer les prix des logements vers le haut, mais les pouvoirs publics disposent d'un certain nombre de leviers pour neutraliser cet effet, à commencer par une politique de la concurrence efficace qui permettrait de lutter contre les ententes et de faire obstacle aux comportements collusoires dans le secteur du bâtiment. Des données montrent que la concurrence est faible au Chili, en particulier dans les zones très peuplées où vivent les ménages modestes (Lefort et Vargas, 2011).

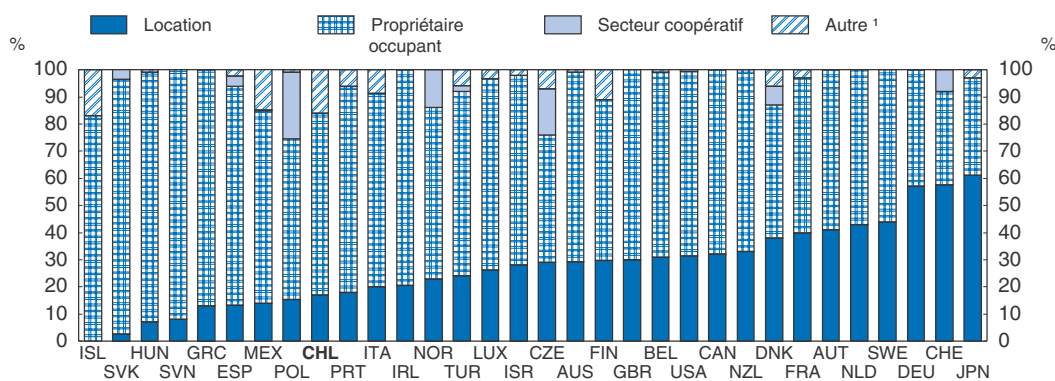
Une autre mesure de nature à garantir le bon fonctionnement du marché immobilier et la compétitivité des prix des logements consisterait à assouplir les restrictions en matière d'utilisation des sols. La délivrance des permis de construire est un premier problème. Avec un délai qui peut aller jusqu'à 450 jours, la procédure est lente, mais il est prévu de l'accélérer. Les procédures de révision des règles d'urbanisme, dont la longueur et la complexité ont déjà eu pour effet de ralentir des projets de construction dans le passé, sont une autre difficulté. Tout cela concourt à restreindre l'offre et à faire monter les prix des logements, en particulier dans les quartiers où la demande est forte. Les autorités ont l'intention d'étendre les limites de l'agglomération de Santiago en convertissant en terrains constructibles quelque 13 % de terres agricoles. Cette mesure pourrait certes accroître la réactivité de l'offre de logements et contenir la hausse des prix, mais elle risque

d'accentuer encore la ségrégation résidentielle, d'augmenter le coût des déplacements domicile-travail et d'aggraver la pollution si elle ne s'accompagne pas d'une amélioration des services publics et des infrastructures. Il vaudrait mieux commencer par encourager l'aménagement de terrains sous-utilisés dans la région même de Santiago, ce qui aurait l'avantage de contribuer à la revitalisation de la ville, pour un coût probablement moindre, en termes d'infrastructures, que si l'on urbanisait de nouveaux sites.

Les aides au logement en vigueur au Chili, qu'il s'agisse d'avantages fiscaux ou de subventions, privilégient de façon excessive l'accession à la propriété. Cette situation est de nature à fausser les comportements des ménages et à entraver le développement de l'immobilier locatif, limitant par là-même la mobilité de la main-d'œuvre. Le marché locatif au Chili est l'un des plus exigus de la zone OCDE (graphique 16) – même parmi les autres pays d'Amérique latine – et cela tient sans doute à la politique du logement, puisque la fiscalité favorise les propriétaires occupants et qu'il n'existe pas d'aides pour les locataires. Les Chiliens changent de résidence beaucoup moins souvent que les habitants des autres pays de l'OCDE (graphique 17), et cela est particulièrement vrai des propriétaires aidés, qui occupent environ 60 % du parc de logements. La faible mobilité de ces ménages tient en partie au fait qu'il leur est difficile de vendre leur logement pour en acheter un autre de meilleure qualité ou pour se rapprocher d'un nouvel emploi. Si le marché secondaire du logement aidé est étroit, c'est notamment parce que jusqu'à la fin des années 90, la plupart des aides étaient réservées à l'achat de logements neufs. Il devrait toutefois se développer car les aides publiques peuvent maintenant être utilisées pour l'achat de logements neufs ou de seconde main.

Graphique 17. **Modes d'occupation des logements selon les pays**

En pourcentage du parc de logements, 2009



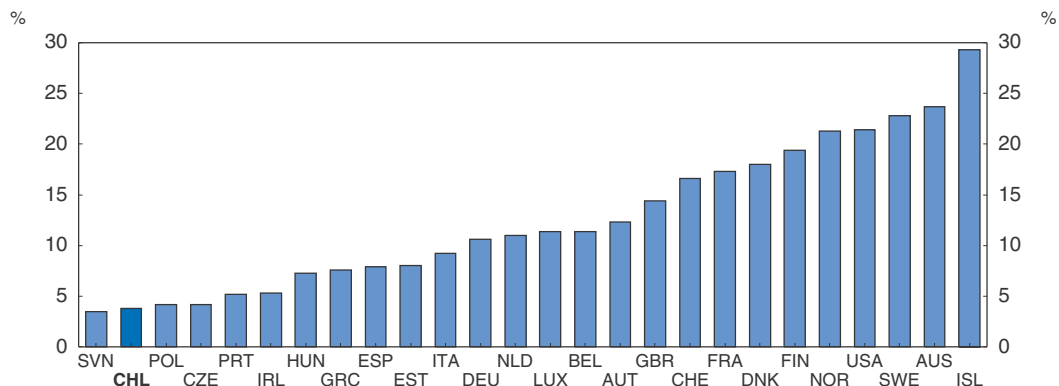
1. Pour le Chili, « Autre » comprend les logements à titre gratuit mis à disposition par des proches ou des employeurs ainsi que les logements pour lesquels les données sur le mode d'occupation ne sont pas disponibles.

Source : OCDE, Questionnaire sur le marché du logement.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932564160>


Le gouvernement devrait réduire les distorsions fiscales qui jouent en faveur de l'accession à la propriété et améliorer le fonctionnement du marché locatif en offrant suffisamment de logements à loyer abordable. Afin de renforcer la demande locative, il pourrait notamment mettre en place une prestation en espèces accordée sous condition de ressources aux ménages modestes pour les aider à payer leur loyer. De nombreux pays de l'OCDE proposent des aides de ce type qui, à condition d'être transférables, présentent semble-t-il l'avantage de ne pas freiner la mobilité résidentielle ou professionnelle (OCDE, 2011). Les taux de réduction de cette prestation devraient être suffisamment faibles pour limiter tout impact négatif sur les incitations à rechercher un emploi ou à accepter un

Graphique 18. **Mobilité résidentielle dans les pays de l'OCDE**  
 Pourcentage de ménages ayant changé de résidence au cours des 2 dernières années<sup>1</sup>



1. Chili : pourcentage de ménages ayant changé de commune.

Source : Calculs de l'OCDE à partir de la Base de données des Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) 2007, sur l'enquête HILDA pour l'Australie, l'enquête AHS pour les États-Unis, le panel suisse des ménages (PSM) pour la Suisse et l'enquête CASEN (2006) pour le Chili.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932564179>

déménagement. Elle aurait vocation à remplacer peu à peu une partie des aides visant à favoriser l'accèsion à la propriété. La réglementation en vigueur protégeant mieux les locataires que les propriétaires, il y aurait lieu en outre de la rééquilibrer : autrement, les aides risquent de faire monter les loyers face à une offre inélastique, et les possibilités de logement ne s'en trouveront pas améliorées (Susin, 2002). Ainsi, lorsqu'un locataire ne paye pas son loyer, il faudrait faire en sorte que son expulsion soit moins coûteuse, par exemple en accélérant les procédures judiciaires, qui peuvent durer jusqu'à 240 jours à l'heure actuelle (Global Property Guide). Faute de quoi, c'est l'investissement dans le logement locatif que l'on risque de décourager.

#### Encadré 5. **Recommandations relatives à la politique du logement**

- Améliorer le ciblage des aides au logement sur les ménages à faible revenu.
- Réaffecter progressivement une partie des aides au logement au profit d'allocations logement versées sous condition de ressources aux locataires de condition modeste.
- Mieux intégrer les logements aidés dans les quartiers aisés en appliquant les quotas de logements sociaux et en augmentant les investissements dans les infrastructures, les transports publics et les services sociaux des quartiers défavorisés.
- Améliorer les normes d'efficacité thermique et énergétique applicables aux bâtiments et étendre à l'ensemble du pays les restrictions à la construction sur les lignes de fracture et dans les zones côtières à risque.
- Faire en sorte que l'offre réponde mieux à la demande en encourageant l'aménagement de terrains sous-utilisés, en accélérant la révision des règles d'urbanisme et la délivrance des permis de construire, et veiller au bon fonctionnement du marché locatif en instaurant un juste équilibre dans la protection des droits des locataires et des propriétaires.
- Réduire encore les distorsions fiscales en faveur de l'immobilier en augmentant les taux des impôts fonciers ou en supprimant progressivement la déductibilité des intérêts d'emprunt. Taxer les revenus locatifs de la même manière que l'investissement dans d'autres actifs et soumettre tous les logements aux droits de succession.



## Bibliographie

- Adonis, M. (2009), « Contaminación de Interiores en la Pintana », 7<sup>e</sup> Seminario Internacional, *Arquitectura Bioclimática, Energía y Salud*, Facultad de Arquitectura y Urbanismo, Universidad Central de Chile.
- Andrews, D., A. Caldera Sanchez et Å. Johansson (2011), « Housing Markets and Structural Policies in OECD countries », Département des affaires économiques de l'OCDE, *Document de travail*, n° 836, janvier 2011, OCDE, Paris.
- BCE (2003), « Structural Factors in the EU Housing Markets », Banque centrale européenne.
- Bloechliger, H. et C. Charbit (2008), « Péréquation financière », *Revue économique de l'OCDE*, n° 44, OCDE, Paris.
- Caballero, R., K. Cowan, E. Engel et A. Micco (2006), « Effective Labor Regulation and Microeconomic Flexibility », *Cowles Foundation Discussion Paper*, n° 1480, Yale University.
- Collados, E. et G. Armijo (2008), « Predicting the Impacts of an Energy Refurbishing Programme in Chile: More than Energy savings », dans *Handbook of Sustainable Building Design and Engineering*, Earthscan Ltd.
- Comité de Expertos (2010), *Ficha de Protección Social – Informe Final*, Rapport pour le ministère des Affaires sociales (Mideplan), Santiago (Chili).
- Corbo, V., et al. (2011), « Propuestas para Perfeccionar la Regla Fiscal; Informe Final », Santiago (Chili).
- CENDA (2010), « Royalty a la Minería Antecedentes para un debate », [www.cendachile.cl/Home/publicaciones/temas/cobre/royalty-antecedentes-debate/preseentacion-y-minuta](http://www.cendachile.cl/Home/publicaciones/temas/cobre/royalty-antecedentes-debate/preseentacion-y-minuta).
- Joratt, M. (2009), « La Tributación Directa en Chile: Equidad y Desafíos », CEPAL, *Serie Macroeconomía del Desarrollo* n° 92, División de Desarrollo Económico.
- Larrañaga, O. (2009), « Inequality, Poverty and Social Policy: Recent Trends in Chile », *Document de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 85, Éditions OCDE.
- Lefort et Vargas (2011), « Tacit collusion in the Santiago Housing Market », *Documents de travail de la Banque interaméricaine de développement*, n° 260.
- López, R. (2011), « Fiscal Policy in Chile – Promoting Faustian Growth? », *Department of Agricultural and Resource Economics Working Paper 2011-01*, University of Maryland, College Park, [www.arec.umd.edu/libcomp/Areclib/Publications/Working-Papers-PDF-files/11-01.pdf](http://www.arec.umd.edu/libcomp/Areclib/Publications/Working-Papers-PDF-files/11-01.pdf).
- Micco, A. et C. Pages (2006), « The Economic Effects of Employment Protection: Evidence from International Industry-Level Data », *IZA Discussion Paper 2433*, Forschungsinstitut zur Zukunft der Arbeit (IZA), Bonn.
- Neilson, C., et al. (2008), « The Dynamics of Poverty in Chile », *Journal of Latin American Studies*, vol. 40, p. 251-273.
- Núñez, Javier I. et L. Miranda (2010), « Intergenerational Income Mobility in a Less-Developed, High-Inequality Context: The Case of Chile », *The B.E. Journal of Economic Analysis & Policy*, vol. 10, n° 1, Article 33.
- OCDE (2009a), *OECD Reviews of Labour Market and Social Policies – Chile*, OCDE, Paris.
- OCDE (2009a), *OECD Territorial Reviews: Chile 2009*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010), *Études économiques de l'OCDE : Chili*, OCDE, Paris.
- OCDE (2011), « Le logement et l'économie : des politiques à rénover », dans *Réformes économiques 2011 : Objectif croissance*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE et Banque mondiale (2009), *Reviews of National Policies for Tertiary Education in Chile*, OCDE, Paris.
- Pagés, C. et C. Montenegro (2007), « Job Security and the Age Composition of Employment: Evidence from Chile », *Estudios de Economía*, vol. 34, n° 2, p. 109-139.
- Pedersen, M. (2010), « Propagation of Inflationary Shocks in Chile and an International Comparison of Propagation of Shocks to Food and Energy Prices », *Document de travail de la Banque centrale du Chili* n° 566, Santiago (Chili).
- Pincheira, P. et A. García (2007), « Shocks de Petróleo e Inflación, el Caso de Chile y una Muestra de Países Industriales », *Economía Chilena*, vol. 10, p. 5-35.
- Ruffinelli, A. et L. Sepúlveda (2005), « Sistematización de la Oferta de Programas Especiales de Pedagogía en Educación Básica de las Instituciones de Educación Superior Chilenas », Universidad Alberto Hurtado, Centro de Investigación y del Desarrollo de la Educación, Santiago.



Sanhueza, P., R. Vargas et P. Mellado (2006) « Impacto de la Contaminación del Aire por PM10 sobre la Mortalidad Diaria en Temuco », *Rev. Méd. Chile*, vol. 134, n° 6, Santiago.

Susin, S. (2002), « Rent Vouchers and the Price of Low-Income Housing », *Journal of Public Economics*, vol. 83, n° 1.

## ANNEXE 1.A1

## Progrès de la réforme structurelle

| Recommandations antérieures  | Mesures prises et évaluation de la situation actuelle   |
|--|---|
| <b>A. Renforcer encore la législation relative à la responsabilité budgétaire</b>  |   |
| Examiner les possibilités de renforcer encore la règle budgétaire.   | Le gouvernement a demandé un rapport sur l'amélioration des institutions budgétaires et les plans de mise en œuvre de bon nombre de ses recommandations, notamment la création d'un conseil budgétaire indépendant qui suivra la politique budgétaire et la bonne application de la règle budgétaire.   |
| Envisager un renforcement de la composante assurance du système d'indemnisation du chômage, en facilitant davantage l'accès au Fondo Solidario et en relevant, dans une certaine mesure, le montant des indemnités. En contrepartie, l'indemnisation des licenciements pourrait être réduite : à titre d'exemple, les indemnités pourraient être forfaitaires au lieu d'augmenter avec l'ancienneté. | L'assouplissement temporaire de l'accès des travailleurs a été compromis par le tremblement de terre.   |
| Compléter les rapports sur le montant des dépenses fiscales par des évaluations de leur efficacité et de leur efficience.  | Aucune mesure prise.  |
| <b>B. Tirer le meilleur parti de la réforme des retraites</b>  |   |
| Évaluer au moyen d'enquêtes périodiques le consentement des travailleurs indépendants à payer des prestations de protection sociale, tout en renforçant les moyens d'exécution lorsque les cotisations deviennent obligatoires.  | Une enquête auprès des ménages sur les questions de sécurité sociale (Encuesta de Protección Social, EPS) a été réalisée en 2009 (les précédentes dataient de 2006, 2004 et 2002). Cette enquête comporte des questions détaillées concernant le statut au regard de l'emploi, les antécédents d'épargne en vue de la retraite et la raisons pour lesquelles les gens cotisent au régime public de sécurité sociale. Une campagne d'information est menée à l'intention des travailleurs indépendants depuis octobre 2011 |
| Rendre obligatoire l'assurance-maladie pour les travailleurs indépendants en même temps et selon le même calendrier que pour les cotisations de retraite, au lieu de différer cette mesure de 10 ans à compter de l'adoption de la réforme.  | Aucune mesure prise.  |
| Veiller à ce que les mesures qui visent à corriger les déséquilibres entre hommes et femmes ne permettent pas aux femmes d'obtenir un revenu pour la retraite supérieur à celui des hommes ayant le même historique de cotisation, compte tenu des différences d'espérance de vie.   | Aucune mesure prise.  |
| Éliminer progressivement l'écart actuel entre l'âge de la retraite pour les hommes (65 ans) et pour les femmes (60 ans) dans le cadre du régime de retraite contributif.   | Aucune mesure prise.  |
| Préserver l'indépendance de l'autorité de tutelle des AFP dans le nouveau cadre institutionnel.  | La nouvelle <i>Superintendencia de Pensiones</i> a conservé son indépendance.   |
| <b>C. Accroître l'efficacité du système fiscal</b>   |   |
| Réduire progressivement les droits de timbre.  | Le gouvernement a réduit de moitié le droit de timbre, à titre permanent.   |
| Évaluer l'avantage net qu'il y aurait à réduire l'écart entre le taux marginal supérieur de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (actuellement, 40 %) et le taux uniforme de l'impôt sur les sociétés (actuellement, 17 %).   | Le taux de l'impôt sur les sociétés a été porté temporairement de 17 % à 20 % afin de financer la reconstruction.   |

| Recommandations antérieures  | Mesures prises et évaluation de la situation actuelle  |
|--|--|
| Évaluer les coûts du respect de la législation fiscale pour les micro-entreprises et les petites entreprises et continuer de travailler à rendre le système fiscal plus facile d'utilisation pour les PME.<br>Étendre le programme de formation aux TIC pour les PME (MIPYME 10 000-2006 Programa Mi Pequeña y Mediana Empresa 10 000-2006).<br>Simplifier encore les procédures de réduction du temps nécessaire pour payer les impôts, surtout pour les PME. | Les PME n'ont pas à payer d'impôts sur les bénéfices non distribués depuis 2010.   |
| Envisager de supprimer ou de limiter les exonérations de TVA qui subsistent.   | Le taux réduit de la TVA en faveur de la construction de logements a été plafonné en 2009.   |
| Envisager d'augmenter encore les subventions à l'épargne retraite en faveur des personnes à revenu faible ou moyen, tout en plafonnant les avantages fiscaux des personnes à revenu élevé.   | Les cotisations aux fonds de pension dépassant 900 UF sont assujetties à l'impôt sur le revenu depuis 2010.  |
| Éliminer les lacunes fiscales conduisant à créer des sociétés dans le seul but de différer le paiement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.   | Aucune mesure prise.   |
| Envisager de relever si nécessaire le taux de l'impôt sur la propriété immobilière.  | L'impôt sur la propriété immobilière a été majoré temporairement (pour les propriétés résidentielles de plus de 96 millions de pesos) en 2011 et 2012 afin de financer la reconstruction. L'avantage fiscal accordé pour les propriétés DFL2, comportant notamment une réduction de moitié de l'impôt sur la propriété immobilière jusqu'à 20 ans après l'acquisition du bien, a été limité à deux logements par propriétaire. |

#### D. Favoriser encore le développement du secteur financier et améliorer la réglementation financière

|   |   |
|---|---|
| Remplacer progressivement les restrictions quantitatives obligatoires par une réglementation prudentielle de la composition des portefeuilles des fonds de pension émanant de l'autorité de tutelle.  | Aucune mesure prise.  |
| Poursuivre les efforts en vue de créer un registre consolidé du crédit pour tous les émetteurs de cartes de crédit, notamment les établissements non bancaires. Placer tous les émetteurs de cartes de crédit sous la surveillance de la Surintendance des banques. | Le gouvernement a soumis au Congrès un projet de loi visant à établir un registre consolidé du crédit pour le crédit bancaire et les prêts des organismes de crédit aux particuliers. |
| Prendre des mesures législatives afin d'établir un contrôle financier à l'échelle du groupe, notamment en désignant un « contrôleur principal » de l'activité principale du groupe.   | Le gouvernement a créé le Conseil de stabilité financière afin de mieux coordonner les travaux des différentes autorités de contrôle.   |

#### E. Améliorer l'efficacité des programmes de soins de santé

|  |   |
|--|---|
| Étendre le Fonds d'indemnisation solidaire au FONASA afin d'améliorer encore la mutualisation des risques.   | Un projet de loi envisage une mutualisation des risques entre les assureurs privés en tant que première mesure vers la mutualisation des risques entre assureurs publics et privés.   |
| Envisager d'assouplir les restrictions à la mobilité imposées aux assurés du FONASA ayant opté pour la modalité institutionnelle de soins, (tout en évaluant soigneusement l'impact que cette mesure pourrait avoir sur les coûts d'assurance), et rééquilibrer le montant du ticket modérateur des assurés FONASA et ISAPRE | Aucune mesure prise.  |
| Élargir l'éventail des traitements finançables par le biais des crédits liés aux diagnostics et par des crédits par anticipation (PAD-PPP).  | Depuis 2007, les traitements contre le cancer du colon, l'ostéosarcome de l'enfant et de l'adulte, l'obésité morbide et la chirurgie traumatologique peuvent être financés par des crédits liés aux diagnostics. Les autorités mettent en œuvre un dispositif de paiements par groupes de diagnostic. |
| Conduire plus fréquemment des enquêtes de satisfaction à l'égard des services et en diffuser largement les résultats, y compris via les assureurs maladie.   | Une Commission sur la participation des citoyens aux questions de santé est en cours d'établissement. Une enquête de satisfaction sera menée annuellement par le FONASA.  |

#### F. Faciliter l'accès des catégories sociales vulnérables à de meilleurs logements

|  |   |
|--|---|
| Là où ils sont disponibles et où la réglementation de l'occupation des sols et de l'environnement le permet, utiliser des terrains publics pour les nouveaux programmes immobiliers subventionnés. | L'État reconvertit des terrains publics en vue de la construction de nouveaux logements subventionnés.  |
| Étudier la possibilité d'acheter à l'avance des terrains destinés aux nouveaux programmes immobiliers subventionnés.   | L'État acquiert des terrains en vue de la construction de nouveaux logements subventionnés.   |
| Améliorer la coordination des différentes autorités chargées de l'urbanisme, des transports, des travaux publics et de l'environnement à l'échelon administratif tant central que local.           | L'élaboration de plans-cadres pour la reconstruction après le tremblement de terre de 2010 a fait l'objet d'une étroite coordination. À Santiago, un dispositif de coordination du système de transport a été mis en place (« Coordinación General del transporte de Santiago », Transantiago), avec un rôle consultatif. |

| Recommandations antérieures   | Mesures prises et évaluation de la situation actuelle  |
|---|--|
| <b>G. Éducation</b>   |  |
| Étendre les aides financières accordées aux petites entreprises pour la formation de la main-d'œuvre à celles qui opèrent actuellement dans le secteur informel, à condition que l'entreprise bénéficiaire prenne les mesures nécessaires pour régulariser sa situation.  | Deux incitations budgétaires différentes ont été mises en place afin de favoriser l'activité formelle des jeunes, dont une subvention salariale subordonnée au paiement par les intéressés de leurs cotisations de sécurité sociale. En 2011, les autorités ont aussi introduit une aide à la formation pour les salariés des microentreprises et des petites entreprises. Le budget de 2012 accroît les crédits de formation pour les travailleurs peu qualifiés, y compris dans le secteur informel. |
| Étendre le système de certification des qualifications aux professions les plus courantes dans l'industrie et la construction.  | Un dispositif national de certification des qualifications a été créé en 2008 dans le cadre du programme Califica, qui vise à développer un système d'apprentissage et formation tout au long de la vie. Ce dispositif est ciblé plus particulièrement sur les personnes peu qualifiées. Des normes ont été établies dans plusieurs secteurs, notamment l'industrie, le tourisme, la construction et les installations techniques et mécaniques.   |
| Évaluer la mesure dans laquelle les traitements des enseignants devraient être encore accrus pour rendre la profession plus concurrentielle et définir les parcours professionnels des enseignants dans les établissements publics, avec des promotions étroitement liées à la performance.   | L'État a introduit des primes pour les enseignants très performants, notamment ceux qui enseignent dans des établissements difficiles, et accru sensiblement les salaires des enseignants. Les chèques-éducation pour les enfants pauvres, dont le montant a été augmenté, peuvent maintenant servir pour accroître les traitements des enseignants.   |
| Mettre en place un système d'évaluation des enseignants dans toutes les écoles financées sur fonds publics.   | Aucune mesure prise.   |
| S'assurer qu'il est mis fin aux programmes de formation initiale du corps enseignant qui sont déficients.   | Il a été mis fin à certains programmes déficients. Des experts ont été embauchés pour revoir le système d'accréditation.   |
| Améliorer la connaissance des diverses disciplines par les enseignants, notamment ceux exerçant dans les années supérieures de l'enseignement primaire, grâce à l'enrichissement des programmes de cours dans l'enseignement initial pour les maîtres d'école et à des programmes complémentaires pour les enseignants en exercice                                      | Les autorités mettent au point des normes – volontaires – pour l'enseignement initial des enseignants. Une loi envisage de ramener à six ans la durée de l'école primaire, ce qui exigera des enseignants spécialisés pour les grades 7 à 9.   |
| Élaborer, à terme, un programme d'initiation.   | Aucune mesure prise.   |
| Mettre en place des examens certifiant que les candidats ont suivi des programmes de formation initiale pour enseignants.   | À des fins d'information, l'examen de sortie d'un établissement de formation des maîtres, Inicia, sera exigé des élèves appelés à exercer dans les établissements financés sur fonds publics.  |
| Renforcer la direction pédagogique en poursuivant les efforts entrepris pour former les chefs d'établissement et en s'assurant qu'ils disposent de suffisamment de temps à consacrer à la supervision et au soutien des enseignants.  | L'État prévoit de former 800 chefs d'établissement par an. Les mécanismes de sélection ont été améliorés et des accords de performance ont été passés entre les chefs d'établissement et les municipalités.  |
| Mieux préparer les enseignants à gérer des élèves issus de différents milieux et à aider les enfants qui risquent de prendre du retard.   | Des primes sont maintenant versées aux enseignants faisant l'objet d'évaluations excellentes qui exercent dans des établissements comptant de nombreux enfants défavorisés.  |
| Veiller à ce que l'interdiction de sélectionner les enfants soit respectée par les écoles, envisager de l'étendre aux établissements d'enseignement secondaire et la renforcer en imposant un système de tirage au sort dans les établissements qui reçoivent plus de demandes d'inscription qu'ils n'ont de places disponibles.  | Le ministère étudie les plaintes des parents. Il met aussi en place une agence qui appliquera cette loi à l'avenir.  |
| Instituer des règles plus uniformes et suffisamment flexibles pour le recrutement et la rémunération des enseignants dans tous les établissements financés sur fonds publics.   | Les chefs d'établissement ont maintenant le droit de renvoyer certains enseignants dont les performances sont jugées insuffisantes. Ils ont maintenant plus de marge de manœuvre pour recourir à un système de rémunération fondé sur la performance.  |
| Veiller à ce que les enseignants, les chefs d'établissement et les parents aient suffisamment d'informations sur la façon d'interpréter les résultats de l'examen national d'évaluation des élèves (SIMCE), et les compléter avec des indicateurs de qualité plus pertinents, notamment des données qualitatives et, éventuellement, des indicateurs de valeur ajoutée. | La nouvelle Agence de la qualité a pour mission d'établir de meilleurs indicateurs de qualité. Des efforts ont été faits pour communiquer de diverses manières les résultats des examens nationaux des évaluations.  |
| Mettre en œuvre le dispositif d'assurance qualité prévu par la loi, tout en veillant à ce que les agences nouvellement créées coopèrent efficacement.   | La loi portant création de l'Agence de la qualité et de la Surintendance de l'enseignement est maintenant adoptée. Les agences seront opérationnelles en 2012.   |
| Veiller à ce que toutes les communes disposent d'un personnel qualifié de soutien administratif et technique/pédagogique.   | Les autorités ont amélioré les mécanismes nécessaires pour sélectionner les directeurs de l'administration scolaire municipale et contribuer à leur performance.   |

| Recommandations antérieures   | Mesures prises et évaluation de la situation actuelle  |
|---|--|
| Envisager de mettre en place des subventions plus élevées mais dégressives pour plusieurs tranches de revenu, et de limiter les droits de scolarité supplémentaires en fonction des revenus des parents.  | Aucune mesure prise.   |
| Évaluer systématiquement les résultats de la hausse de la subvention pour les enfants de familles pauvres, informer et soutenir les écoles afin que les méthodes probantes puissent être diffusées rapidement.  | Des évaluations sont maintenant en cours.  |
| Exiger de tous les établissements scolaires financés sur fonds publics qu'ils adhèrent au système Subvención Escolar Preferencial prévoyant des aides supplémentaires pour les élèves défavorisés et utiliser le nouveau mécanisme d'assurance qualité pour exercer un contrôle identique sur l'ensemble des écoles.  | L'adhésion au système reste facultative. La nouvelle Agence de la qualité évaluera les résultats.  |
| Envisager d'autoriser les écoles privées payantes à accepter quelques enfants bénéficiant du chèque-éducation sans percevoir de droits de scolarité complémentaires (ou en ne percevant que des droits limités), ou d'imposer des quotas à ces établissements.  | Aucune mesure prise.   |
| Après avoir largement étendu l'accès des services d'enseignement préscolaire, évaluer de manière systématique la qualité de ces services et veiller à ce que la formation initiale des éducateurs et de leurs auxiliaires les prépare à renforcer les capacités et l'aptitude à apprendre des enfants.  | Les autorités s'emploient à élargir davantage l'accès aux services d'enseignement préscolaire. L'Agence de qualité procédera à un examen de ces services.                      |
| Tenir les établissements scolaires pour responsables des résultats de leurs élèves à l'examen d'entrée à l'université et améliorer la préparation à cet examen dans les écoles. Évaluer l'examen d'entrée, envisager de le développer au-delà de la formule à choix multiples et de le remplacer, à terme, par un examen de fin de scolarité secondaire centralisé. | Des experts ont été recrutés pour évaluer l'examen d'entrée à l'université.  |
| Simplifier le système des bourses et les mécanismes de prêts étudiants et les rendre accessibles pour tous les établissements d'enseignement supérieur agréés.  | Les autorités prévoient d'étendre considérablement le système de bourses aux étudiants pauvres et d'uniformiser le taux d'intérêt sur les différents types de prêts étudiants. |
| Envisager d'instaurer dans le programme de chèques-éducation différenciés un mécanisme d'abondement susceptible d'empêcher que la hausse des recettes tirées de ces chèques ne remplace des financements municipaux.  | Aucune mesure prise.   |

#### H. Renforcer les conditions-cadres d'utilisation de la main-d'œuvre

|   |  |
|---|--|
| Améliorer les possibilités de négocier des conventions collectives plus flexibles, notamment en ce qui concerne le temps de travail, tout en mettant fin à la pratique de segmentation des entreprises par les employeurs pour les besoins des négociations salariales.   | Les autorités ont soumis un projet de loi pour adapter les horaires de travail des salariés agricoles à la demande de travail saisonnier. Un projet de loi prévoit d'accroître les amendes imposées aux entreprises qui se segmentent pour les besoins des négociations salariales.  |
| Poursuivre les efforts visant à accroître le taux d'activité des femmes et des jeunes en révisant la réglementation du travail à temps partiel et en développant la formation professionnelle.  | Deux différentes incitations fiscales ont été introduites pour favoriser la participation formelle au marché du travail des jeunes, notamment une subvention salariale assujettie au paiement de cotisations sociales. En 2011, les autorités ont introduit une subvention à la formation pour les salariés des microentreprises et des petites entreprises. Le budget de 2012 accroît les fonds destinés à la formation des travailleurs peu qualifiés, notamment dans le secteur informel. Les autorités ont présenté une loi visant à accorder une subvention salariale analogue pour les femmes dans le cadre du <i>Ingreso Ético</i> . Le congé parental a été prolongé, et couvre désormais les pères et les travailleurs temporaires ayant un montant minimum d'heures de cotisations sociales. |
| Surveiller les tendances de l'offre de travail pendant la période où les cotisations de sécurité sociale des travailleurs indépendants seront volontaires (c'est-à-dire pendant 7 à 10 ans après l'adoption du projet de réforme des retraites) et repérer les groupes dont l'activité risque d'être découragée au moment où les cotisations de sécurité sociale et d'assurance-maladie deviendront obligatoires (soit 10 ans après l'adoption du projet de réforme). | Une enquête auprès des ménages sur les questions de sécurité sociale (Encuesta de Protección Social, EPS) a été réalisée en 2009 (les précédentes dataient de 2006, 2004 et 2002). Cette enquête comporte des questions détaillées concernant le statut au regard de l'emploi, les antécédents d'épargne en vue de la retraite et la raisons pour lesquelles les gens cotisent au régime public de sécurité sociale.   |
| Si les finances publiques le permettent, augmenter l'offre de services de garde d'enfants financés par la collectivité, en particulier pour les ménages à faible revenu.  | Le nombre de places offertes dans les services publics de garde d'enfant JUNJI et INTEGRA a augmenté de 70 000 entre 2006 et 2010. Le nombre de places dans les crèches s'est accru de 45 000 au cours de la même période.   |

| Recommandations antérieures   | Mesures prises et évaluation de la situation actuelle   |
|---|---|
| <b>I. Mesures visant à favoriser la concurrence, l'entrepreneuriat et l'innovation</b>  |   |
| Améliorer la coordination entre les communes, les organismes de santé, de sécurité et autres afin d'accélérer l'enregistrement des entreprises.   | En janvier 2011, une loi a été adoptée selon laquelle les brevets commerciaux doivent être délivrés par les municipalités immédiatement après la présentation de la documentation appropriée.   |
| Étendre le soutien au crédit offert dans le cadre du FOSIS aux entreprises non enregistrées, à condition que l'entreprise bénéficiaire prenne les mesures nécessaires pour régulariser sa situation.  | Le FOSIS offre un soutien aux entreprises non enregistrées par le biais de programmes de microcrédit et de soutien à l'entrepreneuriat qui visent à les aider à entrer dans le secteur formel.  |
| S'assurer que le Procureur économique national dispose de ressources suffisantes ; dissuader davantage toute participation à une entente en liant le montant maximal des amendes au chiffre d'affaires sur le marché concerné par la collusion.                           | Aucune mesure prise.  |
| Encourager la participation au nouveau programme de clémence et préciser, en publiant des lignes directrices transparentes, les conditions dans lesquelles les entreprises bénéficieront de l'immunité.   | Aucune mesure prise.  |
| Renforcer la protection des consommateurs en améliorant le fonctionnement des marchés grâce à une plus grande transparence des prix.  | Une nouvelle loi crée une agence de protection des consommateurs dans le secteur financier. Les banques ont désormais pour obligation de communiquer aux emprunteurs des exemplaires normalisés des offres de prêt détaillant le montant total des coûts prévisionnels.   |
| Réduire les obstacles à l'entrée sur les marchés des services de vente au détail et des services rendus aux entreprises afin de discipliner les entreprises déjà présentes sur ces marchés.   | Les autorités ont introduit un label certifiant les bonnes pratiques de paiement des entreprises en tant que prestataires.  |
| Réduire la charge administrative liée à la création d'entreprise afin de renforcer la concurrence et l'éclosion d'idées entrepreneuriales inédites.   | En janvier 2011, une loi a été adoptée, qui réduit les obstacles réglementaires pour les nouvelles entreprises, et ramène de 22 à 7 jours le délai de création d'une entreprise, en facilitant l'obtention des autorisations requises et le paiement des impôts et en simplifiant les procédures de notification, diminuant les coûts totaux de 25 %. |
| Réformer la loi sur les faillites pour favoriser la prise de risques entrepreneuriaux dans des secteurs non traditionnels.  | Les autorités envisagent de réformer la loi sur les faillites afin d'accélérer la fermeture d'entreprises et de réduire les coûts et incertitudes liés à cette procédure.   |
| En matière de politique de l'innovation, ne pas relâcher les efforts déployés pour renforcer les liens entre l'université et l'entreprise ; continuer à ne plus privilégier que la seule R-D et continuer à soutenir toutes les formes d'innovation dans les entreprises. | Le gouvernement a présenté un projet de loi au Congrès pour relever le plafond du crédit d'impôt au titre de la R-D, élargir la population cible et faciliter le processus de certification qui établit l'éligibilité à cet avantage. Par le biais de CORFO, il s'emploie à améliorer les liens entre les universités et les entreprises.             |
| Publier les objectifs quantitatifs assignés aux pôles industriels et reconsidérer l'aide de l'État s'ils ne sont pas atteints ; instaurer des clauses de caducité automatique du soutien public.  | Aucune mesure prise.  |



Extrait de :  
**OECD Economic Surveys: Chile 2012**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-chl-2012-en](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-chl-2012-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2012), « Évaluation et recommandations », dans *OECD Economic Surveys: Chile 2012*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-chl-2012-3-fr](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-chl-2012-3-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).